

RAPPORT ANNUEL
Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de
l'assainissement

2024



Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1	Présentation du SMDEA.....	9
2	La Gouvernance du SMDEA.....	9
2.1	L'Assemblée Générale.....	9
2.2	Le Conseil d'Administration.....	10
2.3	La relation avec les usagers.....	11
3	Données générales.....	12
3.1	Présentation du territoire desservi.....	12
3.1.1	Compétence Eau Potable.....	12
3.1.2	Compétence Assainissement.....	18
3.2	Mode de gestion du service.....	24
EAU POTABLE		25
1	Caractérisation technique du service.....	27
1.1	Estimation de la population desservie (D101.1).....	27
1.2	Nombre d'abonnés.....	27
1.3	Eaux brutes.....	28
1.3.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	28
1.3.2	Achat d'eau brute.....	28
1.4	Eaux traitées.....	28
1.4.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	28
1.4.2	Production.....	28
1.4.3	Achats d'eaux traitées.....	29
1.4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	29
1.4.5	Autres volumes.....	30
1.4.6	Volume consommé autorisé.....	30
1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	30
2	Tarification de l'eau et recettes du service.....	31
2.1	Modalités de tarification.....	31
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	32
2.3	Recettes.....	33
3	Indicateurs de performance.....	33
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	33
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	34
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	35
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	35
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	36
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	36
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	37
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	37
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	38
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	38
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	39
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	40
3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	40
4	Financement des investissements.....	41
4.1	État de la dette du service.....	41
4.2	Amortissements.....	41
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	41
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	42
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales.....	43
7.1	Pays de Foix.....	43

7.1.1	Présentation du territoire desservi	43
7.1.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	43
7.1.3	Nombre d'abonnés	44
7.1.4	Eaux brutes	44
7.1.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	44
7.1.4.2	Achats d'eaux brutes	44
7.1.5	Eaux traitées	44
7.1.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	44
7.1.5.2	Production	45
7.1.5.3	Achats d'eaux traitées	51
7.1.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	51
7.1.5.5	Autres volumes.....	51
7.1.5.6	Volume consommé autorisé	52
7.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	52
7.1.7	Indicateurs de performance	52
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	53
7.2.1	Présentation du territoire desservi	53
7.2.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	54
7.2.3	Nombre d'abonnés	54
7.2.4	Eaux brutes	54
7.2.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	54
7.2.4.2	Achats d'eaux brutes	55
7.2.5	Eaux traitées	55
7.2.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	55
7.2.5.2	Production	56
7.2.5.3	Achats d'eaux traitées	57
7.2.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	57
7.2.5.5	Autres volumes.....	57
7.2.5.6	Volume consommé autorisé	57
7.2.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	58
7.2.7	Indicateurs de performance	58
7.3	Haute Ariège.....	59
7.3.1	Présentation du territoire desservi	59
7.3.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	59
7.3.3	Nombre d'abonnés	60
7.3.4	Eaux brutes	60
7.3.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	60
7.3.4.2	Achats d'eaux brutes	60
7.3.5	Eaux traitées	60
7.3.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	60
7.3.5.2	Production	61
7.3.5.3	Achats d'eaux traitées	66
7.3.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	67
7.3.5.5	Autres volumes.....	67
7.3.5.6	Volume consommé autorisé	67
7.3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	67
7.3.7	Indicateurs de performance	68
7.4	Couserans	69
7.4.1	Présentation du territoire desservi	69
7.4.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	69
7.4.3	Nombre d'abonnés	69
7.4.4	Eaux brutes	70
7.4.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	70
7.4.4.2	Achats d'eaux brutes	70
7.4.5	Eaux traitées	70
7.4.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	70
7.4.5.2	Production	71
7.4.5.3	Achats d'eaux traitées	76
7.4.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	76
7.4.5.5	Autres volumes.....	76

7.4.5.6	Volume consommé autorisé	76
7.4.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	77
7.4.7	Indicateurs de performance	77
7.5	Basse Ariège.....	79
7.5.1	Présentation du territoire desservi	79
7.5.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	79
7.5.3	Nombre d'abonnés	80
7.5.4	Eaux brutes.....	80
7.5.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	80
7.5.4.2	Achats d'eaux brutes	80
7.5.5	Eaux traitées	80
7.5.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	80
7.5.5.2	Production	81
7.5.5.3	Achats d'eaux traitées	81
7.5.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	82
7.5.5.5	Autres volumes.....	82
7.5.5.6	Volume consommé autorisé	82
7.5.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	82
7.5.7	Indicateurs de performance	83
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	85
7.6.1	Présentation du territoire desservi	85
7.6.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	85
7.6.3	Nombre d'abonnés	86
7.6.4	Eaux brutes.....	86
7.6.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	86
7.6.4.2	Achats d'eaux brutes	86
7.6.5	Eaux traitées	86
7.6.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	86
7.6.5.2	Production	87
7.6.5.3	Achats d'eaux traitées	90
7.6.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	90
7.6.5.5	Autres volumes.....	90
7.6.5.6	Volume consommé autorisé	91
7.6.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	91
7.6.7	Indicateurs de performance	92

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

93

1	Caractérisation technique du service	95
1.1	Mode de gestion du service	95
1.2	Estimation de la population desservie (D201.1).....	95
1.3	Nombre d'abonnés.....	95
1.4	Volumes facturés	96
1.5	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	96
1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert	96
1.7	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	96
1.8	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	96
1.8.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	96
1.8.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	96
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	97
2.1	Modalités de tarification.....	97
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	98
2.3	Recettes	99
3	Indicateurs de performance.....	99
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	99
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	99
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	100
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	100
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	100
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	100
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	101

3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	101
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	102
3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	102
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	103
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	103
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	104
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	104
4	Financement des investissements	104
4.1	État de la dette du service.....	104
4.2	Amortissements	105
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	105
6	Tableau récapitulatif des indicateurs	106
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales	107
7.1	Pays de Foix	107
7.1.1	Présentation du territoire desservi	107
7.1.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	107
7.1.3	Nombre d'abonnés	108
7.1.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	108
7.1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	108
7.1.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	108
7.1.7	Indicateurs de performance	109
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	111
7.2.1	Présentation du territoire desservi	111
7.2.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	112
7.2.3	Nombre d'abonnés	112
7.2.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	112
7.2.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	112
7.2.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	112
7.2.7	Indicateurs de performance	113
7.3	Haute Ariège.....	115
7.3.1	Présentation du territoire desservi	115
7.3.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	115
7.3.3	Nombre d'abonnés	116
7.3.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	116
7.3.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	116
7.3.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	116
7.3.7	Indicateurs de performance	117
7.4	Couserans	119
7.4.1	Présentation du territoire desservi	119
7.4.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	120
7.4.3	Nombre d'abonnés	120
7.4.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	120
7.4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	120
7.4.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	120
7.4.7	Indicateurs de performance	121
7.5	Basse Ariège.....	123
7.5.1	Présentation du territoire desservi	123
7.5.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	124
7.5.3	Nombre d'abonnés	124
7.5.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	124
7.5.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	124
7.5.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	124
7.5.7	Indicateurs de performance	125
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	127
7.6.1	Présentation du territoire desservi	127
7.6.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	128
7.6.3	Nombre d'abonnés	128
7.6.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	128
7.6.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	128

7.6.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	128
7.6.7	Indicateurs de performance	129
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		131
1	Caractérisation technique du service	133
1.1	Mode de gestion du service	133
1.2	Territoire desservi.....	133
1.3	Estimation de la population desservie (D301.0).....	133
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	133
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	134
2.1	Modalités de tarification.....	134
3	Indicateurs de performance.....	135
3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	135

1 Présentation du SMDEA

Créé en 2005, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement « SMDEA » est un organisme public qui regroupe 298 communes sur les départements de l'Ariège (270), la Haute Garonne (27) et l'Aude (1).

Le SMDEA intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Le SMDEA se définit comme un syndicat mixte, à la carte et public :

- **Syndicat mixte**, car il regroupe des collectivités territoriales de plusieurs niveaux (Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental de l'Ariège, Syndicats de Communes).
- **Syndicat à la carte**, dans la mesure où chacun de ses membres peut adhérer à tout ou partie de ses compétences.
- **Syndicat Public** : bien qu'il gère des services à caractère industriels et commerciaux, le SMDEA n'a pas vocation à faire des profits. La notion de **service public** est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

Les actions du SMDEA répondent aux besoins des générations présentes, sans compromettre l'avenir des générations futures

Ce sont **256 agents qui s'engagent et agissent au quotidien** pour exploiter, entretenir et construire ce patrimoine, apporter un service aux collectivités adhérentes

La répartition des agents techniques en 6 unités territoriales d'exploitation autour du siège administratif à Saint Paul de Jarrat, permet de garantir une relation de proximité avec les usagers et une réactivité pour assurer le service, 24h/24 et 7j/7.

2 La Gouvernance du SMDEA

2.1 L'Assemblée Générale



L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des adhérents du syndicat.

L'assemblée générale comprend des délégués du Conseil Départemental de l'Ariège (22) et des délégués des communes et syndicats (400).

Chaque commune est représentée de la façon suivante :

Nombre d'habitants de la commune	de la	Nombre délégués	de	Nombre de voix
0 à 499		1		1 voix
500 à 1 499		2		4 voix
1 500 à 3 499		3		6 voix
3 500 à 5 000		4		12 voix
Supérieur à 5 000		5		15 voix

Son fonctionnement

⇒ L'Assemblée Générale se réunit **quatre fois** dans l'année

⇒ Ses compétences

- décisions budgétaires : budgets et décisions modificatives
- création de postes
- admissions de nouvelles collectivités
- modifications des statuts

2.2 Le Conseil d'Administration



Composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 400 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Départemental de l'Ariège.

- Présidente : Christine TEQUI
- 9 Vice-Présidents avec des délégations :

Relation avec les institutions et coopération	Jérôme BLASQUEZ
Administration générale et évolutions statutaires	Louis MARETTE
Elaboration et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements	Jean Claude SERRES
Développement Durable et économies d'énergie	Alain MAYODON
Relation avec les usagers, leurs représentants, et politique sociale	Alain ROCHET
Gestion des ressources humaines, politique sociale du SMDEA et recrutements	Jean Pierre BOIX
Prospective financière et politique tarifaire	Jacques ESCANDE
Gestion intégrée de l'eau et nouvelles compétences	Marc SANCHEZ
Communication	Elisabeth CLAIN

- 18 membres

Election au scrutin de liste à un tour avec une répartition des sièges pour les délégués des collectivités (représentation de l'ensemble des territoires)

Son fonctionnement

- ⇒ **Une réunion mensuelle**
- ⇒ Un règlement intérieur adopté par ses membres
- ⇒ Ses compétences : toutes les affaires syndicales, en particulier l'organisation des services, validation de l'ordre du jour des assemblées générales
- ⇒ Le Président : organe exécutif du syndicat, avec délégation aux vice-présidents

2.3 La relation avec les usagers



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (**CCSPL**) est une instance consultative mise en place par le SMDEA et ayant pour vocation d'associer les usagers à la gestion des services. La mise en place de cette commission est encadrée par la loi ATR du 6 février 1992 et la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cette commission est composée des associations représentatives suivantes :

UFC Que Choisir,
ADEIC 09,
INDECOSA CGT,
UDAF,
UDFO09,
CLCV,
PCAD09.

Son fonctionnement

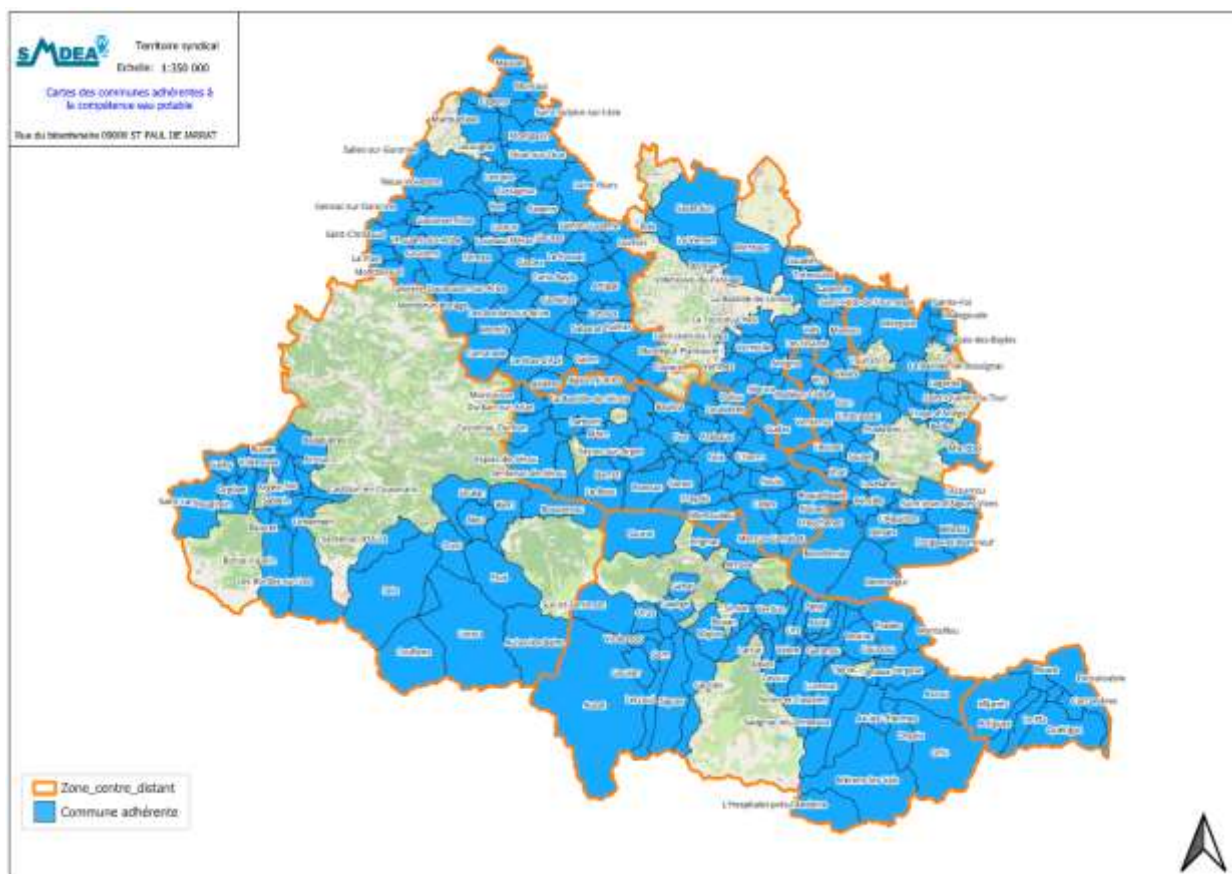
En l'absence de Délégation de Service Public au SMDEA, la CCSPL est convoquée uniquement :

- ⇒ Lors de la présentation annuelle du rapport public sur la Qualité des Services (RPQS),
- ⇒ Lors de chaque révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement.

3 Données générales

3.1 Présentation du territoire desservi

3.1.1 Compétence Eau Potable



Communes	Nom de l'UGE	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	S.P.E.H.A / SMDEA (ECARTS)	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	S.P.E.H.A / SMDEA (De l'autre côté D626a)	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOUGAX-ET-BARRINEUF	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA (ILLIER) / SIE NIAUX CAPOULET JUNAC LARAMADE	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOULIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE

SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VARILHES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE
VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOUBRE	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNE ESCOULOUBRE	CC PYRENEES AUDOISES
BAX	SMDEA	CC VOLVESTRE
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CAPENS	SMDEA (ECARTS) / S.I.A. DE LONGAGES - NOE-CAPENS	CC VOLVESTRE
CARBONNE	COMMUNE CARBONNE / SMDEA (COTEAUX STE QUITTERIE)	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUTEVERNISSE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAHITERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOIR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAILHOLAS	SMDEA	CC VOLVESTRE
MARQUEFAVE	SMDEA / SMEA-RESEAU 31	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAUZAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOCAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
RIEUX VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT CRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

3.1.2 Compétence Assainissement



Communes	Collectivité MO	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUES-VIVES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARTIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DU SALAT (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BEDEILHAC-ET-AYNAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAGUES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESSET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BEZAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOMPAS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CANTE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CARLARET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX

CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAZENAVE-SERRES-ET-ALLENS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUTENS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DREUILHE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESCLAGNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ESCOSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOUGAX-ET-BARRINEUF	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GOURBIT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
JUSTINIAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LABATUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAROQUE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERAN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESCOUSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LISSAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBENS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MADIERE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MAZERES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOULIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
MOULIN-NEUF	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
NIAUX	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PAMIER	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
QUIE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
REGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUX DE PELLEPORT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUMENGOUX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT AMANS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT BAUZEIL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT MICHEL	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT QUIRC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT VICTOR ROUZAUD	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES

SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SURBA	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TABRE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
TARASCON-SUR-ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
UNZENT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USSAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VARILHES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAYCHIS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE

VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOUBRE (PARTIE LES BAINS)	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDOISES	CC PYRENEES AUDOISES
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOIR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOCAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
SAINT CRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

EAU POTABLE



1 Caractérisation technique du service

1.1 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **135 232** habitants au 31/12/2024.

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

1.2 Nombre d'abonnés



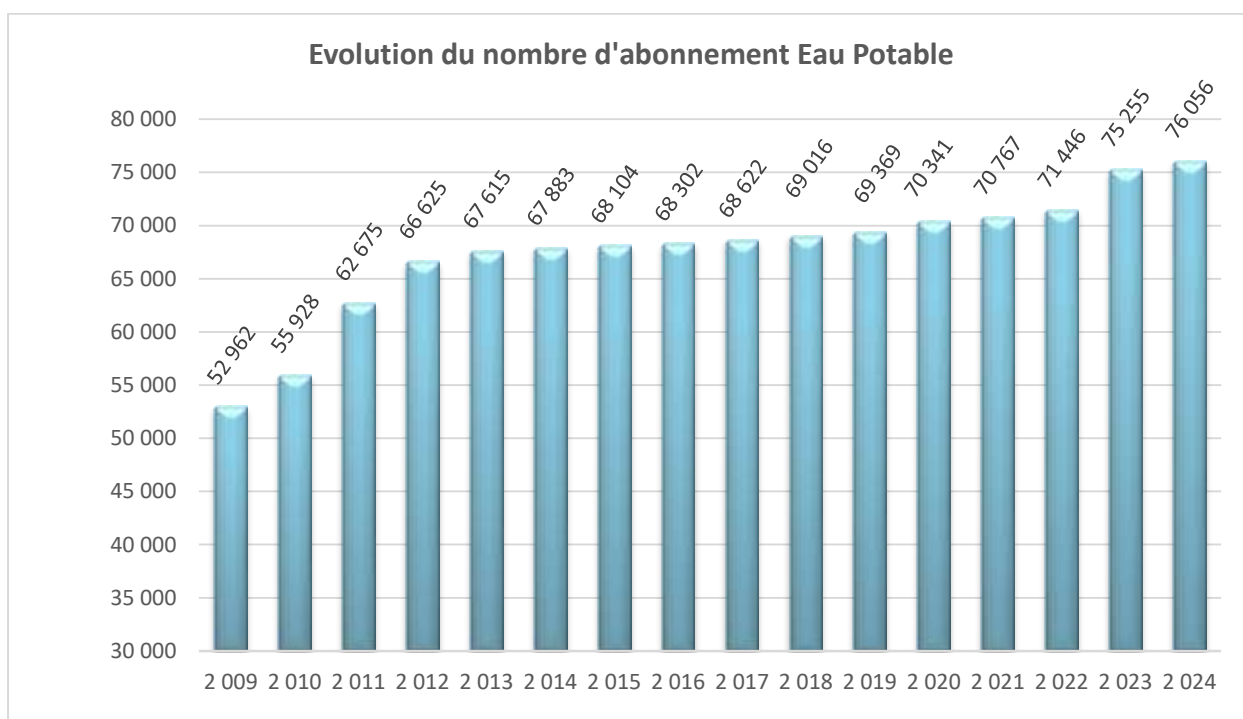
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **76 056** abonnés au 31/12/2024 (75 255 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,65 abonnés/km au 31/12/2024 (16,53 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,78 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,79 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87,89 m³/abonné au 31/12/2024 (94,02 m³/abonné au 31/12/2023).



1.3 Eaux brutes



1.3.1 Prélèvement sur les ressources en eau

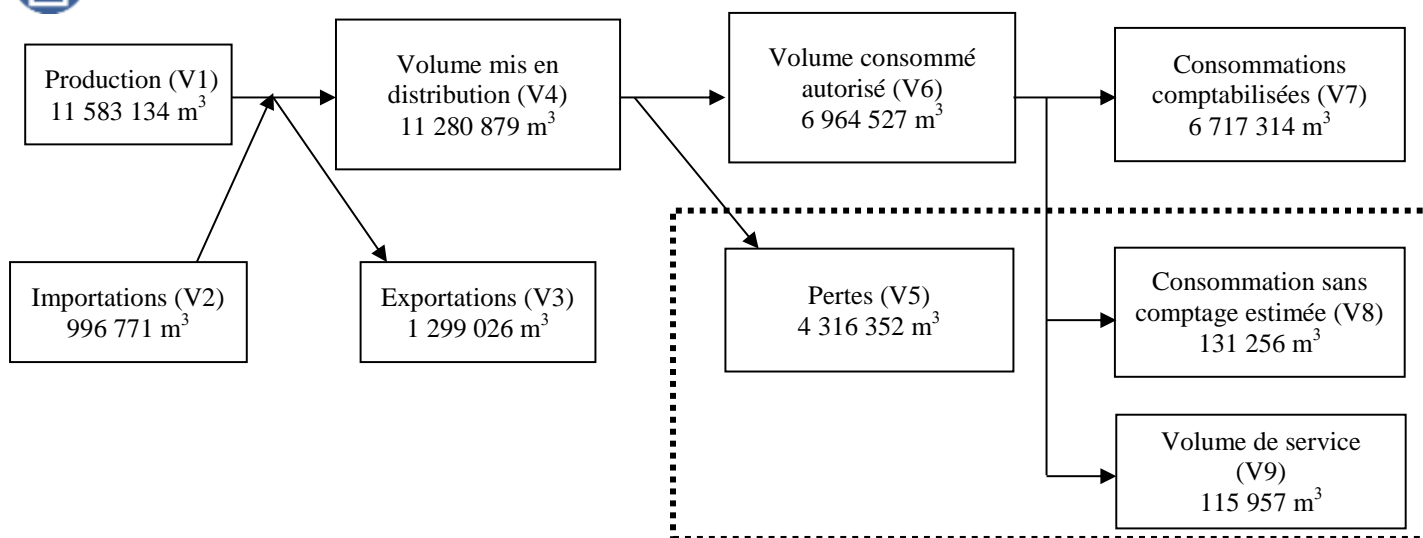
Le service public d'eau potable prélève 11 917 360 m³ pour l'exercice 2024 (12 521 183 en 2023).

1.3.2 Achat d'eau brute

Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.4 Eaux traitées

1.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.4.2 Production



Le SMDEA exploite 12 stations de traitement, 114 traitements Ultra-Violet, 60 chloration au Cl₂ gazeux et 60 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Tour du Crieu	Décantation, coagulation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
Carbonne	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
Le Mas d'Azil	Décantation, coagulation floculation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
Foix Prat d'Albis	coagulation floculation, filtration, UV
Foix Vignoble	Ultra-Filtration + Cl ₂ gazeux
Serres sur Arget	Coagulation floculation + Filtration + UV + Cl ₂ gazeux
Soulan	Filtration + remise à l'équilibre calco-carbonique + Cl ₂ gazeux
Bélesta	Ultra-filtration + Cl ₂ gazeux
Montferrier	Décantation, coagulation floculation, filtration + Cl ₂ gazeux
Mérens les Vals	Ultra-Filtration
Auzat - Marc	Ultra-Filtration
Douctouyre	Ultra-Filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total du volume produit (V1)	12 171 363	11 583 134	-4,83%	63,40 %

1.4.3 Achats d'eaux traitées



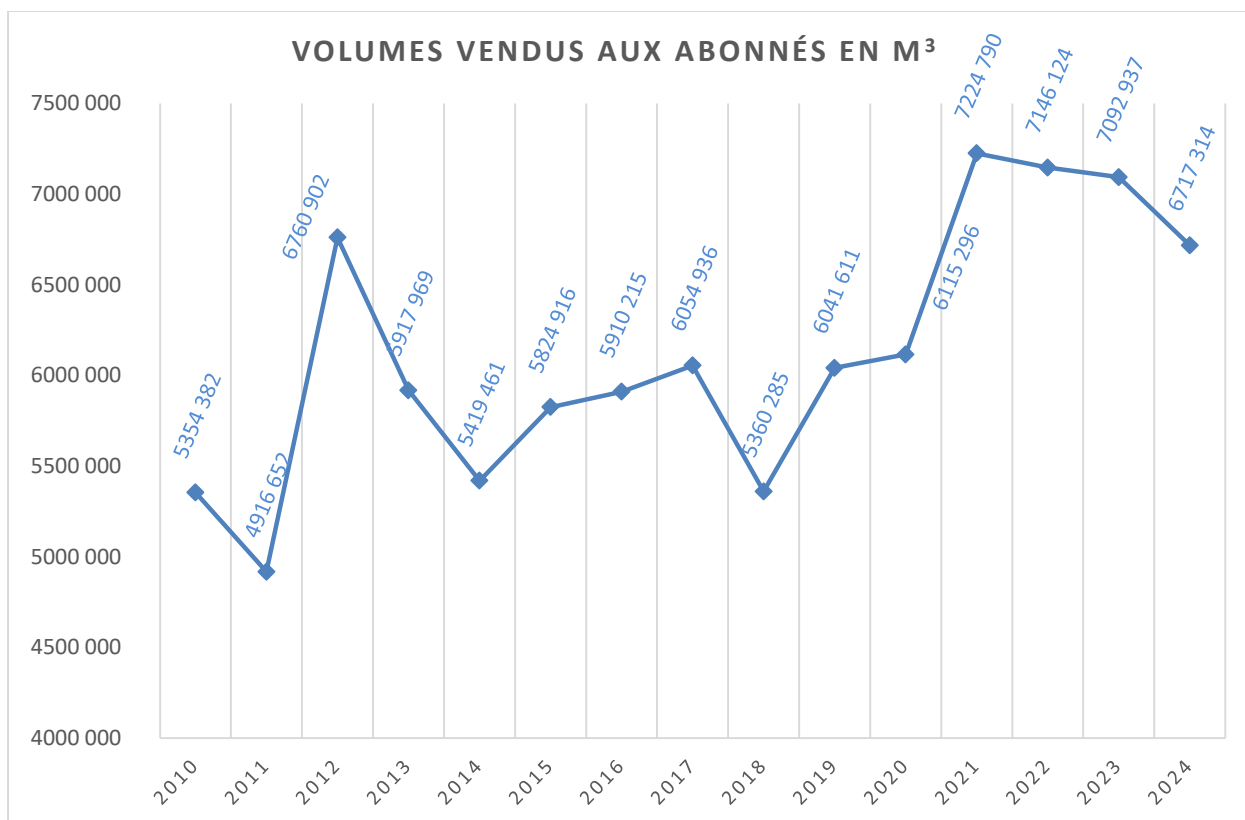
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 082 064	996 771	-7,88%	67,13 %

1.4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	7 092 937	6 717 314	-5,29%
Total vendu à d'autres services (V3)	1 378 002	1 299 026	-5,73%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.4.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	135 834	131 256	-3,37%
Volume de service (V9)	123 472	115 957	-6,09%

1.4.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	7 352 112	6 717 314	-8,63%

1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 4 569 kilomètres au 31/12/2024 (4 552 au 31/12/2023).

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

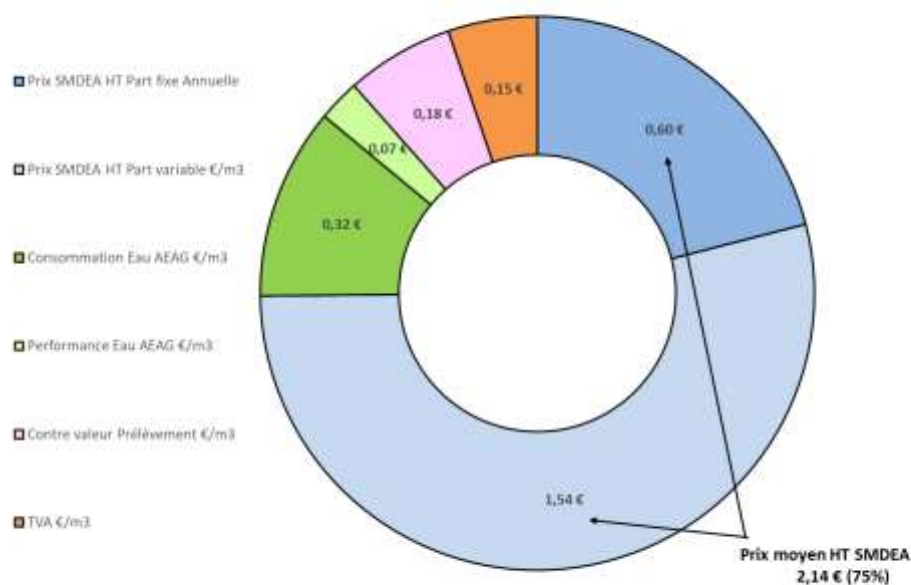
Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	69 €	72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,48 €/m ³	1,54 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	
	Redevance consommation (Agence de l'Eau)		0,32 €/m ³
	Redevance Performance Eau (Agence de l'Eau)		0,07 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les frais d'accès au service

Prix du m³ d'eau potable en 2025
2,86 € TTC



2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	69,00	72,00	4,35%
Part proportionnelle	177,60	184,80	4,05%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	246,60	256,80	4,14%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60		–
Redevance Consommation Agence de l'eau		38,40	
Redevance Performance eau (Agence de l'eau)		8,40	
TVA	16,93	17,89	5,65%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	78,13	86,29	10,44%
Total	324,73	343,09	5,65%
Prix TTC au m³	2,71	2,86	5,54%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la

distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 5 853 543 m³/an.

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	13 765 573,63 €	14 464 273,34 €	5,08%
Recettes redevance prélèvement	987 825,76 €	1 118 385,30 €	13,22%
Recettes redevance pollution	1 870 601,83 €	1 872 584,78 €	0,11%
Recette de vente d'eau en gros	1 434 173,87 €	1 718 944,12 €	19,86%
Total recettes de vente d'eau	18 058 175,09 €	19 174 187,54 €	6,18%
Recettes liées aux travaux	898 064,73 €	821 644,82 €	-8,51%
Autres recettes	720 612,38 €	643 025,11 €	-10,77%
Total autres recettes	1 618 677,11 €	1 464 669,93 €	-9,51%
Total des recettes	19 676 852,20 €	20 638 857,47 €	4,89%

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 19 174 187,54 € (18 058 175,09 € au 31/12/2023).

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

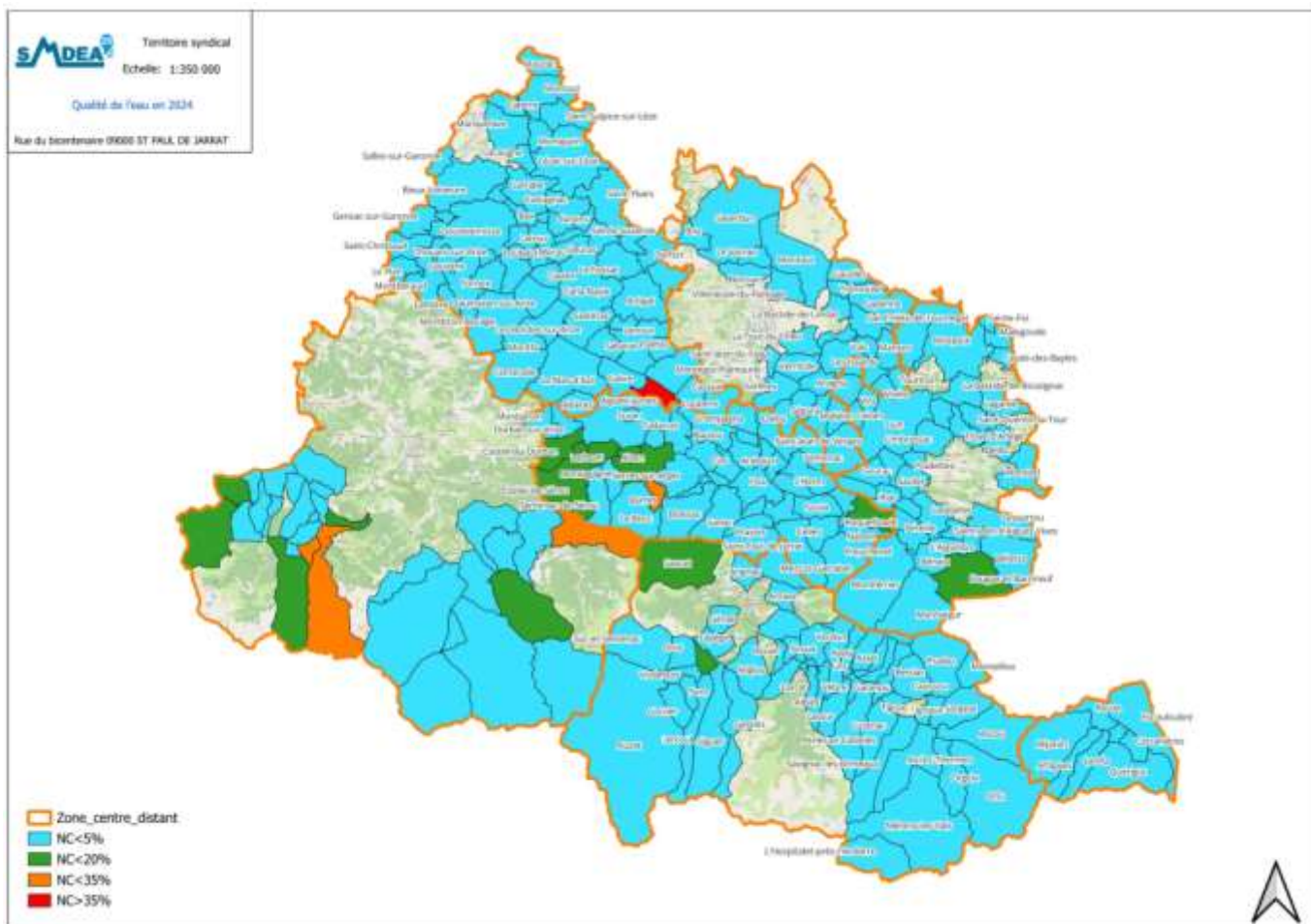
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	2 449	201	2 327	209
Paramètres physico-chimiques	2 506	41	2 390	41

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	91,79%	91,00%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,36%	98,30%



3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 113 points (100 points en 2022).

3.3 Indicateurs de performance du réseau



3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

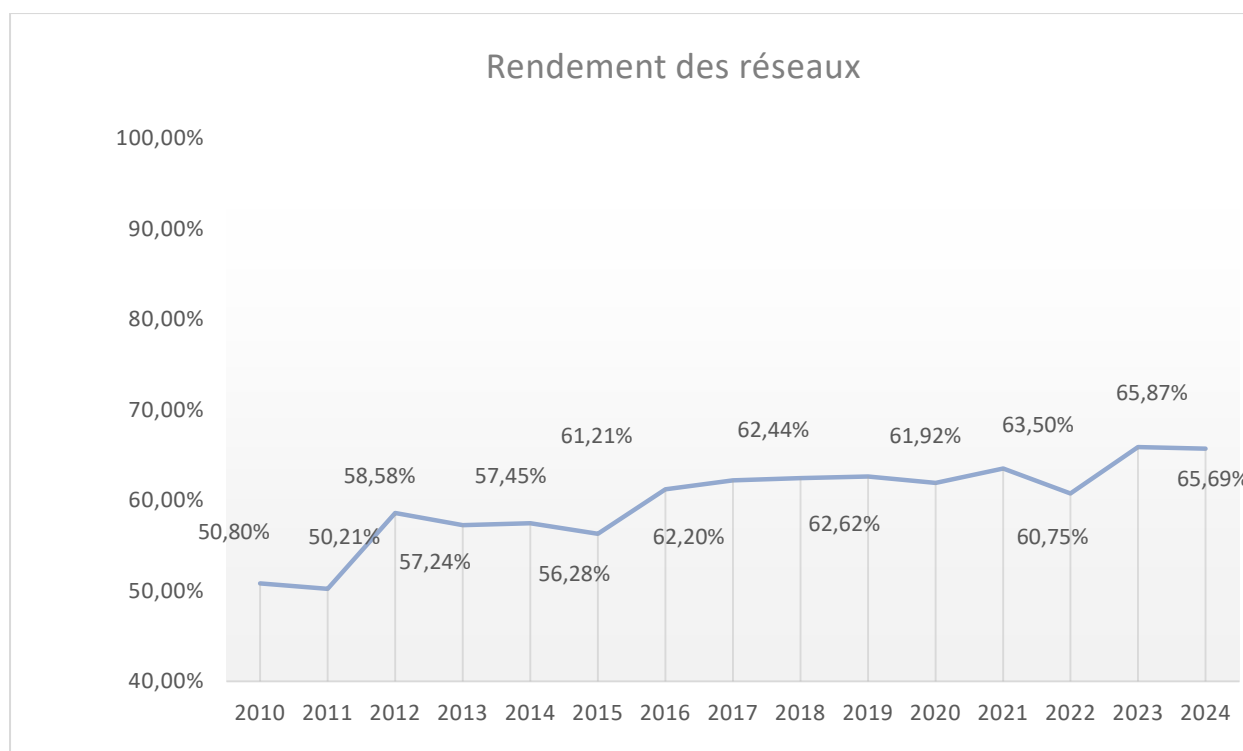
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	65,87 %	65,69 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,425	4,956
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	59,20 %	52,04 %



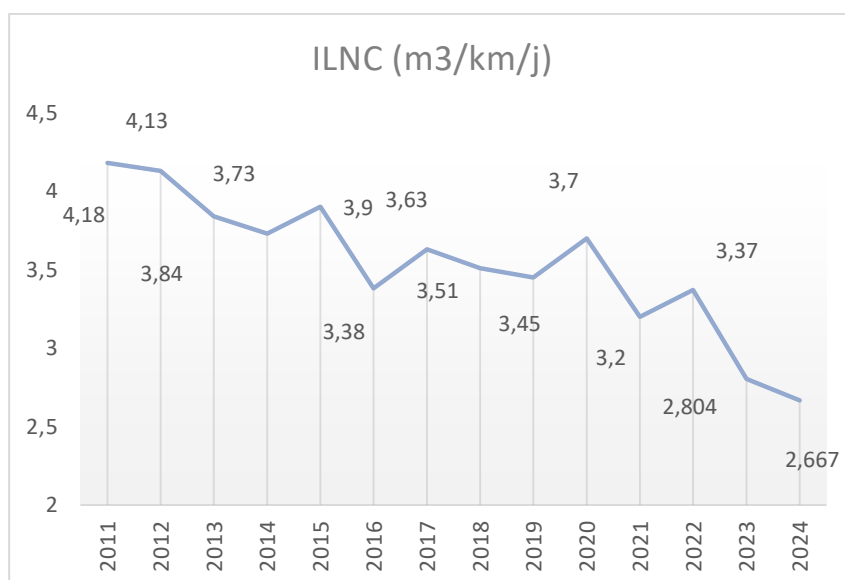
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - (V_7 + V_9)}{365 * \text{linéaire du réseau en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,667** m³/j/km (2,804 en 2023).



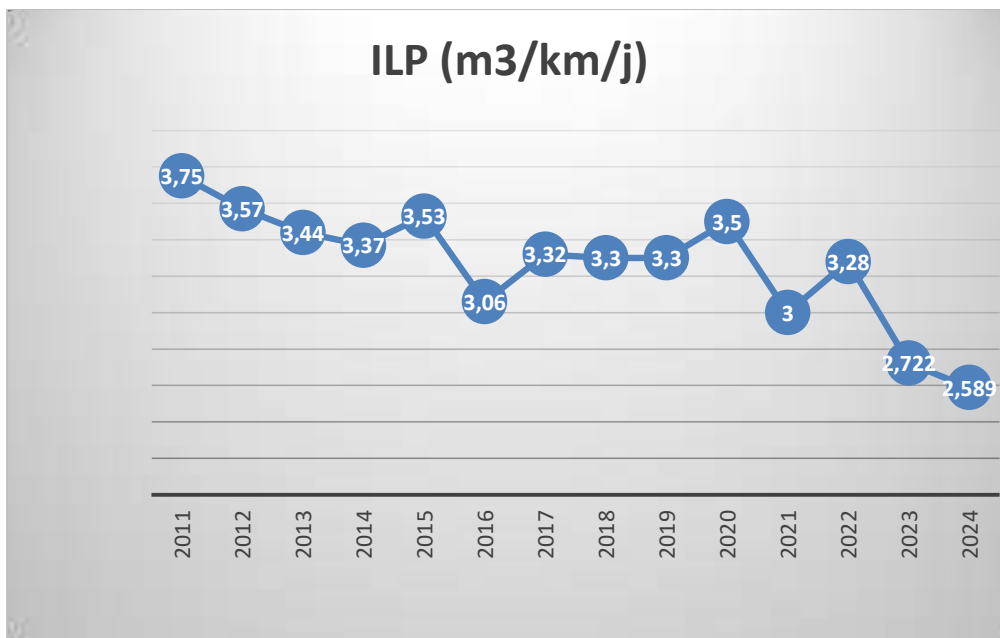
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **2,589** m³/j/km (2,722 en 2023).



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	7,25	23,55	44,63	36,53	18,47
Taux de renouvellement annuel en %	0,16	0,53	0,98	0,80	0,40

Au cours des 5 dernières années, 101,76 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,54%** (0,5 en 2023).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **63,7%** (63,9% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 640 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **8,41** pour 1 000 abonnés (8,88 en 2023).

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2023).

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



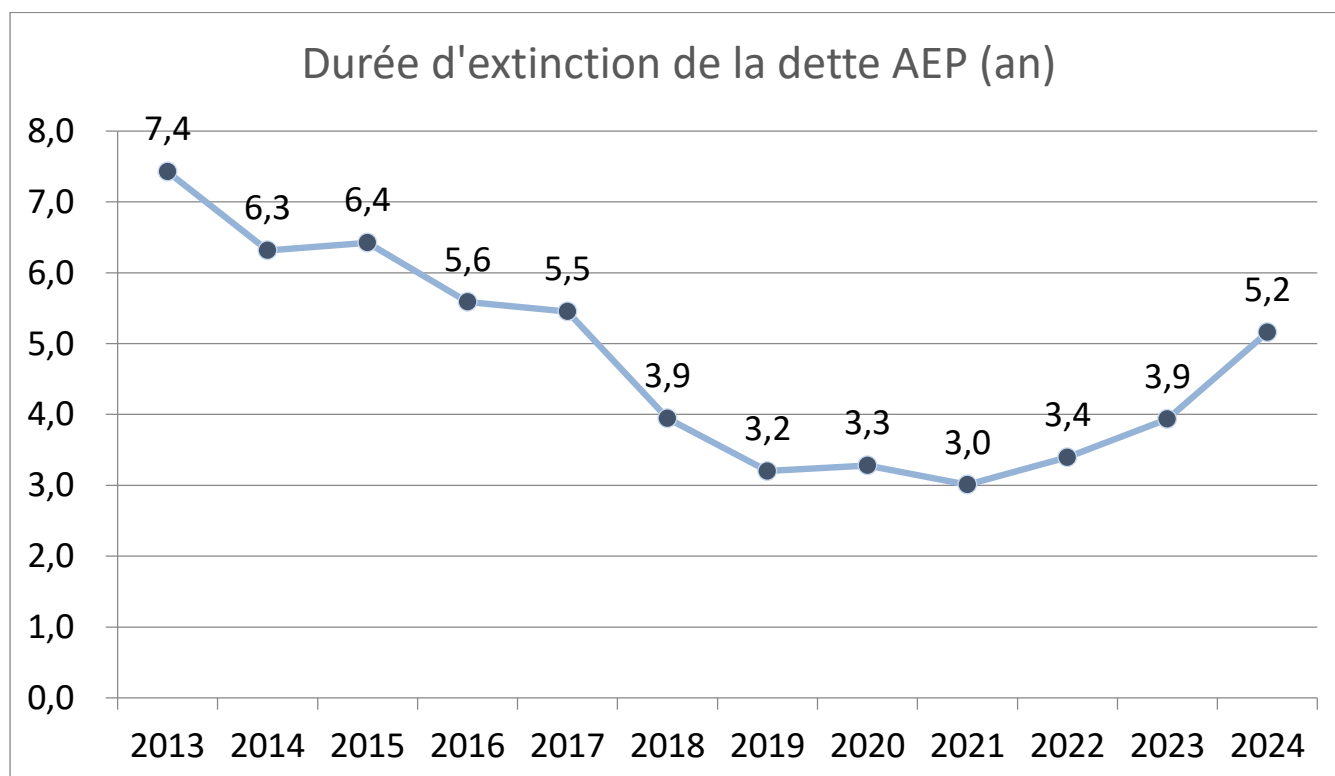
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	20 609 521	29 387 908
Epargne brute annuelle en €	5 237 255	5 693 781
Durée d'extinction de la dette en années	3,9	5,2

Source : *Compte administratif*

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de **5,2** ans (3,9 en 2023).



3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

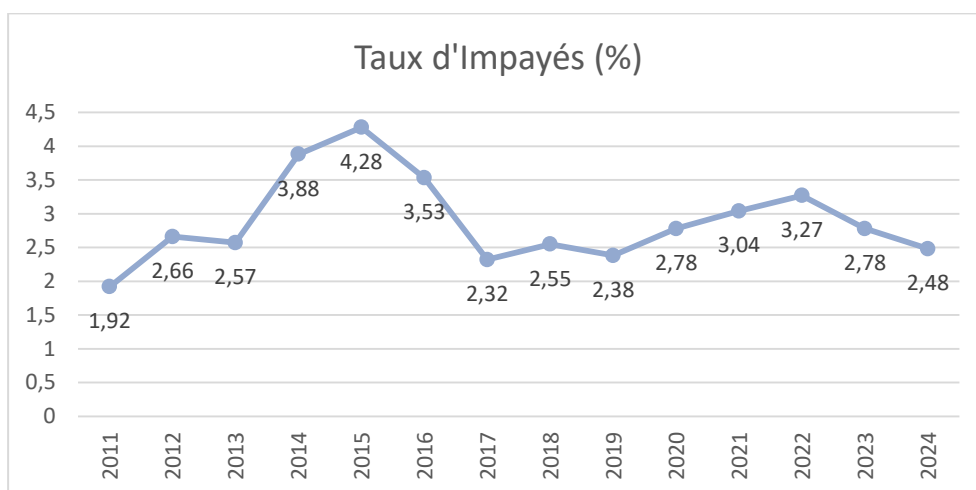


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **2,48%** (2,78 en 2023).



3.9 Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 242

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **3,18** pour 1000 abonnés (3,12 en 2023).

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		20 609 251	29 387 908
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 402 652	1 379 698
	en intérêts	681 942	883 879

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 5 459 241 € (4 940 436 € en 2023).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2024, 94 570,64 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0141 €/m³ (0,0512 €/m³ en 2023).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	134 679	135 232
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,71	2,86
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	91,8%	91,0%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,4%	98,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113	113
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,87%	65,69%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,804	2,737
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,722	2,589
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	0,54%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63,9%	63,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0512	0,0141
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	8,88	8,35
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,94	5,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,78%	2,48%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,12	3,18

* Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénac, Burret, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Le Bosc, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montouliou, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint Martin de Caralp, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **28 341** habitants au 31/12/2024 (28 031 au 31/12/2023).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 992** abonnés au 31/12/2024 (15 724 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,61 abonnés/km au 31/12/2024 (20,55 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,78 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 91,82 m³/abonné au 31/12/2024. (93,4 m³/abonné au 31/12/2023).

7.1.4 Eaux brutes



7.1.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 156 437** m³ pour l'exercice 2024 (1 857 229 pour l'exercice 2023).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

7.1.4.2 Achats d'eaux brutes

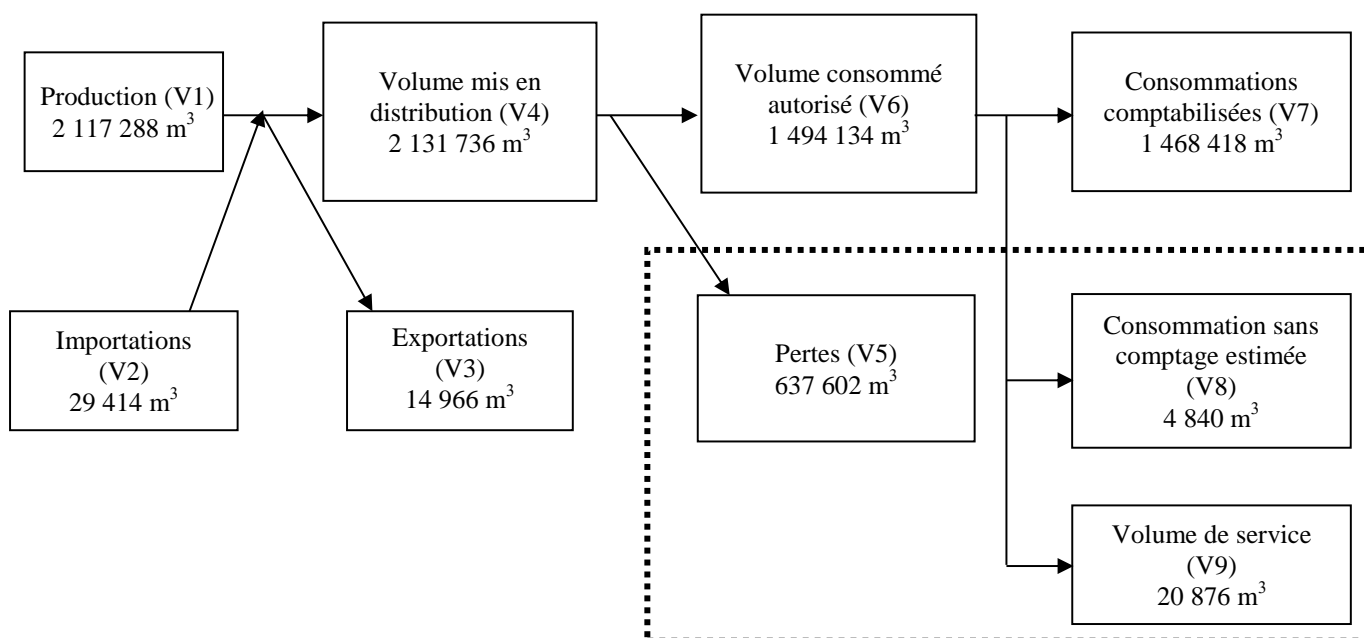


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.1.5 Eaux traitées



7.1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



7.1.5.2 Production



Le service a 3 stations de traitement, 27 traitements UV, 10 chloration au chlore gazeux et 19 chloration au chlore liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
FOIX PRAT D'ALBIS	COAGULATION FLOCCULATION + FILTRATION + UV
FOIX VIGNOBLE	ULTRA FILTRATION + Cl ₂ gazeux
SERRES SUR ARGET	COAGULATION FLOCCULATION + FILTRATION + UV + Cl ₂ gazeux
ALZEN	Cl ₂ gazeux
BRASSAC – BURGÉS	Cl ₂ gazeux
LE BOSQ (LA PICHE)	Cl ₂ gazeux
CADARCET	UV + Cl ₂ liquide
CASTELNAU DURBAN-LABORIE	UV + Cl ₂ liquide
CASTELNAU DURBAN-RÉSERVOIR	Cl ₂ gazeux
CELLES	Cl ₂ liquide SOLAIRE
COS-LIZONNE	Cl ₂ liquide
CRAMPAGNA-PUITS	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
DURBAN SUR ARIZE	Cl ₂ gazeux
ESPLAS DE SÉROU GÉNAT	Cl ₂ liquide
FERRIÈRES SUR ARIÈGE	UV + Cl ₂ liquide
FOIX – LE TRAC	Cl ₂ gazeux
FREYCHENET – TRAGINE	Cl ₂ gazeux avec une injection sue chacune des 2 zones
GANAC	UV + Cl ₂ liquide
LA BASTIDE DE SEROU-BROUZENAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-COURONNE	UV + Cl ₂ liquide
LA BASTIDE DE SEROU-TOUR DE LOLY	UV + Cl ₂ liquide avec une injection sur chacune des 2 zones (Préparateur d'eau chlorée)
LA BASTIDE DE SÉROU SUZAN	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
LARBONT	UV
L'HERM SARRAT	UV + Cl ₂ liquide
L'HERM CALMETTE	UV
MONTGAILHARD	UV
MONTOULIEU GOULZEN D'EN HAUT	UV
MONTOULIEU MANSIOUX	UV
MONTOULIEU SEIGNAUX	UV
NECUS	UV + Cl ₂ liquide
PRADIERES	UV + Cl ₂ liquide
PRAYOLS- CITADELLE	UV
PRAYOLS-PECH	UV + Cl ₂ liquide
ROQUEFIXADE- COULZONNE	UV
ROQUEFIXADE	Cl ₂ liquide

SAINT MARTIN DE CARALP COL DEL BOUICH	UV + Cl ₂ liquide
SAINT MARTIN DE CARALP TRESBENS	UV + Cl ₂ liquide
SOULA – ENRIVIERE	UV + Cl ₂ liquide
SENTENAC DE SÉROU	Cl ₂ liquide SOLAIRE
SOULA – ENRIVIERE VERS MONTGAILHARD	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-RTE DE LABAT	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-ANTRAS	UV + Cl ₂ liquide
SAINT PAUL DE JARRAT-LABAT	UV
VERNAJOUL	Cl ₂ gazeux

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
FATA N°5 SUPERIEUR	2 952	3 084	4,5%	40
FOUNT DE LA BENE	924	852	-7,8%	80
Le Bez	9 699	11 360	17,1%	80
GOUTTO LARGO 3 BRASSAC	17 639	15 606	-11,5%	40
Prat des Ponces	9 698	11 360	17,1%	80
Pujols	0	0	___%	80
Fontaine de Prat de Lasalle	9 698	11 360	17,1%	40
TEULIERES INFERIEURES 4 CAPTAGES	17 625	15 604	-11,5%	40
FATA N°6 MILIEU	2 953	3 085	4,5%	40
SAHUC	1 338	1 295	-3,2%	20
SOURCE DE RILLE ESPLAS DE SEROU	510	510	0%	60
ROQUEFORT (4,5)	1 622	3 294	103,1%	60
GOUTTO LARGO 4 BRASSAC	17 639	15 606	-11,5%	40
POUTET	1 616	7 209	346,1%	60
ROQUEFORT (1,2,3,)	4 852	4 942	1,9%	60
HAUTS DE ROBERT (7,8,9,11) GANAC	19 488	26 065	33,8%	60
TEULIERES SUPERIEURE PICOU	17 626	15 604	-11,5%	40
ARGET LAS PRADOS	53 610	52 640	-1,8%	80
FATA SENTENAC DE SEROU	2 953	3 085	4,5%	50
MOYENS ROBERT (14,15,17,19,20) GANAC	19 488	26 065	33,8%	60
SOURCE D'ESTALS	1 088	765	-29,7%	20
BRAGAT3 LA PRAIRIE SUZAN	42 079	77 055	83,1%	40
FORMIQUE PLANEL SARRAT USCLA	0	0	___%	0
C SOURCE DE LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	5 498	6 715	22,1%	60
BAS DE ROBERT (22,23,24) GANAC	19 488	26 065	33,8%	60
BRAGAT1 SUZAN (ANCIEN) SUZAN	18 003	23 650	31,4%	60
C7 SOURCE DE GENESE FERRIERES SUR ARIEGE	5 498	6 716	22,1%	40
BAS DE ROBERT (28,29) GANAC	19 488	26 065	33,8%	60
POUMAROLS (1.2.3.4) GANAC	19 488	26 066	33,8%	60
C11M10 SOURCE DE FONTFROIDE FERRIERES SUR ARIEGE	5 498	6 716	22,1%	80

Goures (Ferranes) Alzen	23 518	28 044	19,2%	60
Le Courtal (Le Freyche) Bales Esplas de Serou	1 619	4 243	162,1%	40
Source de l'Espy Montseron	0	0	___%	80
Fontaine de Marion Capt N°1 Ganac	26 392	18 708	-29,1%	60
Font Blazy 1 Alzen	7 096	11 310	59,4%	80
Melange Captages N° 5 Ganac	0	0	___%	80
Fontaine de Bladas capt n° 3 Ganac	13 194	9 353	-29,1%	80
Besole Esplas de Sérout	30 979	44 353	43,2%	60
C2-3-4-5 Sources Inf La Galine Ferrieres sur Ariège	5 498	6 716	22,1%	60
Fount de Faoure Freychenet	224	2 275	915,6%	80
Source de La Goutte Ferrieres sur Ariège	5 498	6 716	22,1%	40
Capatage Perdu (62) Ganac	19 488	26 065	33,8%	60
La Citadelle Prayols	21 483	37 941	76,6%	80
C10M8 Source Le Payraste Ferrieres sur Ariège	5 498	6 716	22,1%	50
Fontaine de Sarrat Herm (L')	42 125	59 751	41,8%	60
Barbes Negres Baulou	0	0	___%	80
Bas de Robert (30) Ganac	19 488	26 065	33,8%	60
C12M11 Source de Lacout Ferrieres sur Ariège	5 498	6 716	22,1%	80
Goutto Largo 1 Brassac	17 639	15 606	-11,5%	40
Plancouronne Baulou	0	0	___%	40
Tindarelle Nescus	340	340	0%	20
Fount Grand Pradieres	3 298	4 006	21,5%	20
Les Verges Sud Champ Redon Crampagna	93 835	63 424	-32,4%	80
Montcoustans N°6	1 616	1 388	-14,1%	60
Montcoustans N°5	1 616	1 389	-14,1%	60
Source de Soubidou Freychenet	441 134	474 050	7,5%	80
C9 Source de Courtal Basset Ferrieres sur Ariège	5 498	6 716	22,1%	80
Font Blazy 2 Alzen	7 097	11 310	59,4%	80
La Pigne Nord Baulou	170	170	0%	40
Montcoustans N°7	1 616	1 388	-14,1%	60
Font Blazy 3 Alzen	7 097	11 310	59,4%	80

LES VERGES NORD CHAMP REDON Crampagna	93 834	63 423	-32,4%	80
MONTCOUSTANS N°2	1 616	1 389	-14,1%	80
MONTCOUSTANS N°4	1 616	1 389	-14,1%	60
SEGALAS LA BASTIDE DE SEROU	11 603	41 294	255,9%	20
EMBALLE 3 SAINT PAUL DE JARRAT	51 201	62 915	22,9%	80
EYCHAOU LARBONT	2 670	3 961	48,4%	50
MONTCOUSTANS N°3	1 616	1 389	-14,1%	80
LA TOUR DE LOLY La Bastide de Serou	25 243	18 125	-28,2%	60
LE COFFRE CADARCET	15 936	20 270	27,2%	40
MONTCOUSTANS N°1	1 616	1 389	-14,1%	80
PEYFOURCAT MOUILLANE BAULOU	0	0	___%	40
PRAT D4ARQUET (36,37,39,40) PRAYOLS	19 488	26 066	33,8%	60
FONT CARBONIERE 1 ET 2 PRAYOLS	1 213	1 908	57,3%	80
MELANGE CAPTAGES N° 4 GANAC	0	0	___%	80
La BECEDE - PIGNE SUD Baulou	0	0	___%	40
LA ARIE (Liquet) BROUZENAC Bastide de Serou	5 315	8 750	64,6%	50
FONTAINE DE COUMECH Esplas de Sérrou	13 915	18 464	32,7%	40
PLA MARTY (34) GANAC	19 488	26 066	33,8%	60
BARBET ou FEILLET Castelnaud Durban	2 553	26 707	946,1%	40
SOURCE DE CALAMIERE FREYCHENET	225	2 275	911,1%	80
Captage Breigne	4 836	2 482	-48,7%	20
CHEMINS CROISES (56) PRAYOLS	19 488	26 065	33,8%	60
MELANGE CAPTAGES N° GANAC	0	0	___%	80
FONTANAL SAINT PAUL DE JARRAT	51 202	62 914	22,9%	80
Captage Madranque	4 837	2 482	-48,7%	20
CHEMINS CROISES (50,51,52) PRAYOLS	19 488	26 065	33,8%	60
CAPATGEN°2 ORRI GANAC	13 195	9 354	-29,1%	60
EMBALLE 2 SAINT PAUL DE JARRAT	51 201	62 915	22,9%	80
Captage Monner	4 837	2 482	-48,7%	20
CAPTAGE 12 PRAT D'ALBIS PRAYOLS	19 488	26 065	33,8%	60

MELANGE CAPTAGES N°1 GANAC	0	0	___%	80
MELANGE CAPTAGES N°2 GANAC	0	0	___%	80
COULZONNE	1 615	1 615	0%	40
CAUTIRAC	4 845	4 845	0%	40
SOURCE DE CUILLERE ESPLAS DE SEROU	628	283	-54,9%	60
LE FOUR	4 837	2 482	-48,7%	20
SOURCE DE BOURREL (MARROUS)	4 837	23 272	381,1%	40
FALQUET	4 836	2 482	-48,7%	40
MELANGE CAPTAGES N°6 GANAC	0	0	___%	80
SOURCE DU BAOUTOURAS	1 088	765	-29,7%	40
EMBALLÉ 1 SAINT PAUL DE JARRAT	51 201	62 915	22,9%	80
RIOU ROQUEFIXADE	16 065	16 199	0,8%	40
SOURCE DE SAOURY	1 088	765	-29,7%	40
SOURCE LE LANET	1 088	765	-29,7%	40
FONTAINE DES CAS OU DES CHIENS	1 088	765	-29,7%	20
SOURCE DE LA CALMETTE HERM	340	340	0%	60
TURAS	1 488	1 462	-1,8%	80
EN RIVIERE SOULA	28 831	32 635	13,2%	50
CHARBIGNIERES SAINT PAUL DE JARRAT	51 201	62 915	22,9%	80
CHEMINS CROISES (42,44,46,48)	19 488	26 065	33,8%	60
GOUTTO LARGO 2	17 638	15 606	-11,5%	40
Total du volume produit (V1)	1 826 534	2 117 288	15,9%	66,03

7.1.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
CC COUSERANS PYRENÉES	867	1 543	77,97%	40
UTE BASSE ARIEGE	138 201	25 409	-81,61 %	80
SIVOM DU TERREFORT	1 232	1345	9,17 %	80
UTE PAYS CATHARE	2 445	1117	-54,31%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	142 745	29 414	-79,4%	77,9

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 327 702	1 349 544	1,6%
Abonnés non domestiques ⁽¹⁾	140 961	118 874	-15,7%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 468 663	1 468 418	0%
CC COUSERANS PYRENÉES ⁽²⁾	2 234	6 575	194,32%
UTE BASSE ARIEGE ⁽²⁾	12 507	8 391	-32,91%
Total vendu à d'autres services (V3)	14 741	14 966	1,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 840	4 840	0%
Volume de service (V9)	22 934	19 302	-15,8%

7.1.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 492 805	1 494 134	0,1%

7.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 776 kilomètres au 31/12/2024 (765,31 au 31/12/2023).

7.1.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	28 031	28 341
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	89,7%	89,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,5%	97,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,6%	70,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,7	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	2,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,66%	0,94%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68,4%	66,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0845	0,0126
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	6,87	7,38
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,35	2,69

7.2.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **29 380** habitants au 31/12/2024 (29 285 au 31/12/2023).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 290** abonnés au 31/12/2024 (15 250 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,23 abonnés/km au 31/12/2024 (10,14 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,92 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 97,81 m³/abonné au 31/12/2024. (109,34 m³/abonné au 31/12/2023).

7.2.4 Eaux brutes



7.2.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 231 698** m³ pour l'exercice 2024 (2 573 590 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
PLAINE DE GARONNE	108 790	108 679	-0,1%
TERRE ROUGE	6 189	4 735	-23,5%
MONTEGUT PLANTAUREL	3 629	23 951	560%
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	2 871	2 444	-14,9%
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	108 790	108 679	-0,1%
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 378 546	1 119 465	-18,8%
PAS DEL ROC	6 189	4 735	-23,5%
ROQUEBRUNE	956 058	856 891	-10,4%
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 528	2 119	-16,2%
Total	2 573 590	2 231 698	-13,3%

7.2.4.2 Achats d'eaux brutes

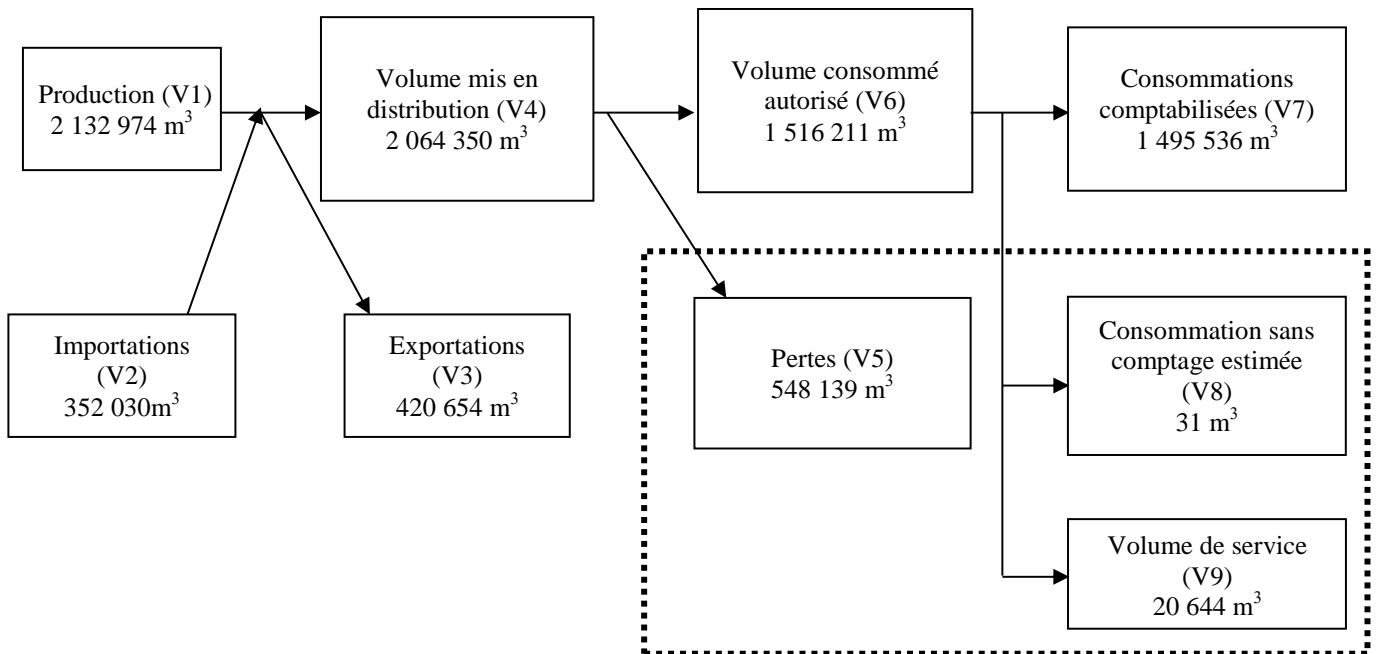


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.2.5 Eaux traitées



7.2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



7.2.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 3 traitements UV, 17 chloration au Cl₂ gazeux et 1 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
CARBONNE	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
LE MAS D'AZIL	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
AIGUES-JUNTES	UV
GABRE-PAS DEL ROC	UV
GABRE- TERREROUGE	UV
GENSAC SUR GARONNE	Cl ₂ gazeux
CASTAGNAC	Cl ₂ gazeux
LAHITERE	Cl ₂ gazeux
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	Cl ₂ gazeux
BORDES SUR ARIZE (LES)	Cl ₂ gazeux
MAS D'AZIL (LE) – BALUET	Cl ₂ gazeux
MONTEGUT PLANTAUREL	Cl ₂ gazeux
MONTESQUIEU VOLVESTRE (CASTERAS)	Cl ₂ gazeux
RIEUX VOLVESTRE	Cl ₂ gazeux
SIEURAS	Cl ₂ gazeux
SAINT SULPICE SUR LEZE	Cl ₂ gazeux
LEZAT SUR LEZE	Cl ₂ gazeux
MONTAUT	Cl ₂ gazeux
LACAUGNE	Cl ₂ gazeux
PAILHES	Cl ₂ gazeux
PAILHES (PISSE POIVRE)	Cl ₂ gazeux
SALLES SUR GARONNE	Cl ₂ gazeux
ALLIÈRES PRUGNOUS	Cl ₂ liquide

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
PLAINE DE GARONNE	108 790	108 679	-0,1%	50
TERRE ROUGE	6 189	4 735	-23,5%	20
MONTEGUT PLANTAUREL	3 629	23 951	560%	40
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	2 871	2 444	-14,9%	50
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	108 790	108 679	-0,1%	50
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 309 666	1 026 971	-21,6%	50
PAS DEL ROC	6 189	4 735	-23,5%	40
ROQUEBRUNE	870 336	850 661	-2,3%	60
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 528	2 119	-16,2%	40
Total du volume produit (V1)	2 418 988	2 132 974	-11,8%	53,78

7.2.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m3	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SIVOM DU TERREFORT	762	688	-9,71 %	80
VILLE DE CARBONNE	52 264	28 509	-45,45 %	50
CC COUSERANS PYRÉNÉES	160 603	164 655	2,52%	60
SIE COTEAUX DU TOUCH	90 378	77 441	-14,31%	100
SPEHA	94 083	80 737	-14,19%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	398 090	352 030	-11,6%	73

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 469 200	1 444 890	-1,6%
Abonnés non domestiques	198 269	50 646	-74,5%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 667 469	1 495 536	-10,3%
SIE COTEAUX DU TOUCH ⁽²⁾	7 821	8 950	14,4 %
VILLE DE CARBONNE ⁽²⁾	506 069	411 704	-18,6 %
Total vendu à d'autres services (V3)	513 890	420 654	-18,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	36	31	-13,9%
Volume de service (V9)	23 064	20 644	-10,5%

7.2.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 690 569	1 516 211	-10,3%

7.2.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



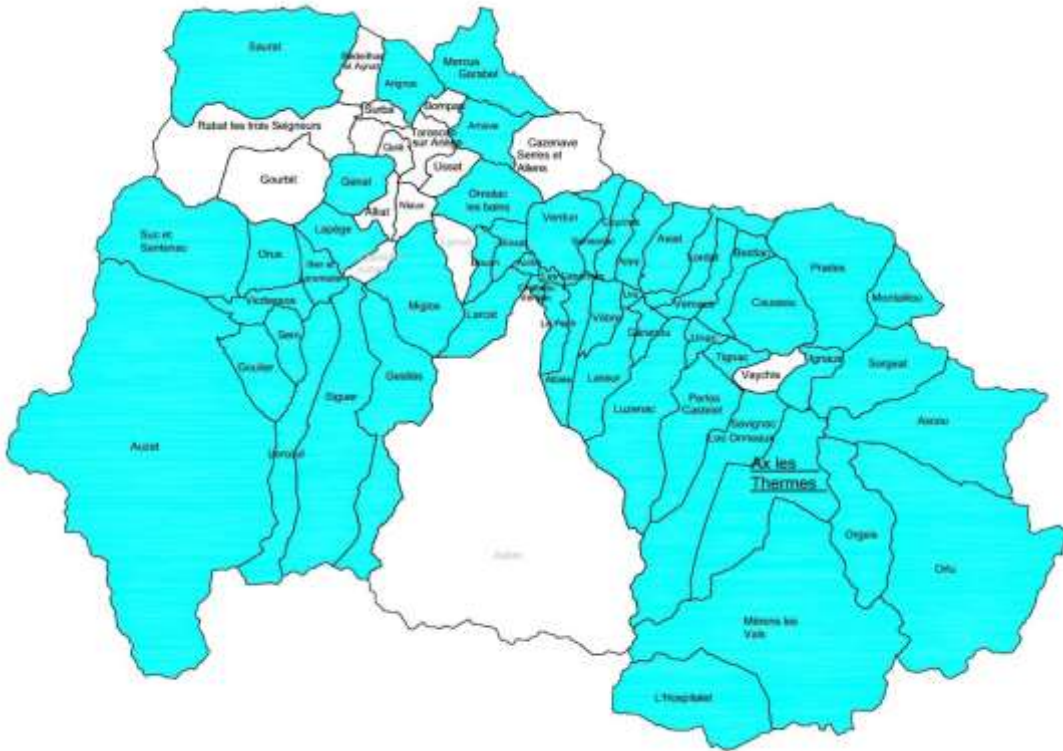
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 494,76** kilomètres au 31/12/2024 (1 504,49 au 31/12/2023).

7.2.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	29 285	29 380
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,1%	99%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,3%	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,3%	77,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,2	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,1	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,34%	0,34%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	56,2%	56,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,023	0,0043
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,9	12,03
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,21	2,94

7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.3.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albiès, Appy, Arignac, Arnave, Ascou, Aulos-Sinsat, Auzat, Ax-les-Thermès, Axiat, Bestiac, Bouan, Caussou, Caychax, Château-Verdun, Garanou, Gestiès, Génat, Ignaux, Illier-et-Laramade, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lapège, Larcac, Lassur, Lercoul, Les Cabannes, Lordat, Luzenac, Mercus-Garrabet, Miglos, Montailhou, Mérens-les-Vals, Orgeix, Orlu, Ornolac-Ussat-les-Bains, Orus, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Senconac, Siguer, Sorgeat, Tignac, Unac, Urs, Verdun, Vernaux, Val de Sos, Vèbre

7.3.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **18 300** habitants au 31/12/2024 (18 189 au 31/12/2023).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 683** abonnés au 31/12/2024 (10 489 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,5 abonnés/km au 31/12/2024 (25,15 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,71 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,73 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,69 m³/abonné au 31/12/2024. (109,2 m³/abonné au 31/12/2023).

7.3.4 Eaux brutes



7.3.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **1 951 660** m³ pour l'exercice 2024 (2 373 085 pour l'exercice 2023).

7.3.4.2 Achats d'eaux brutes

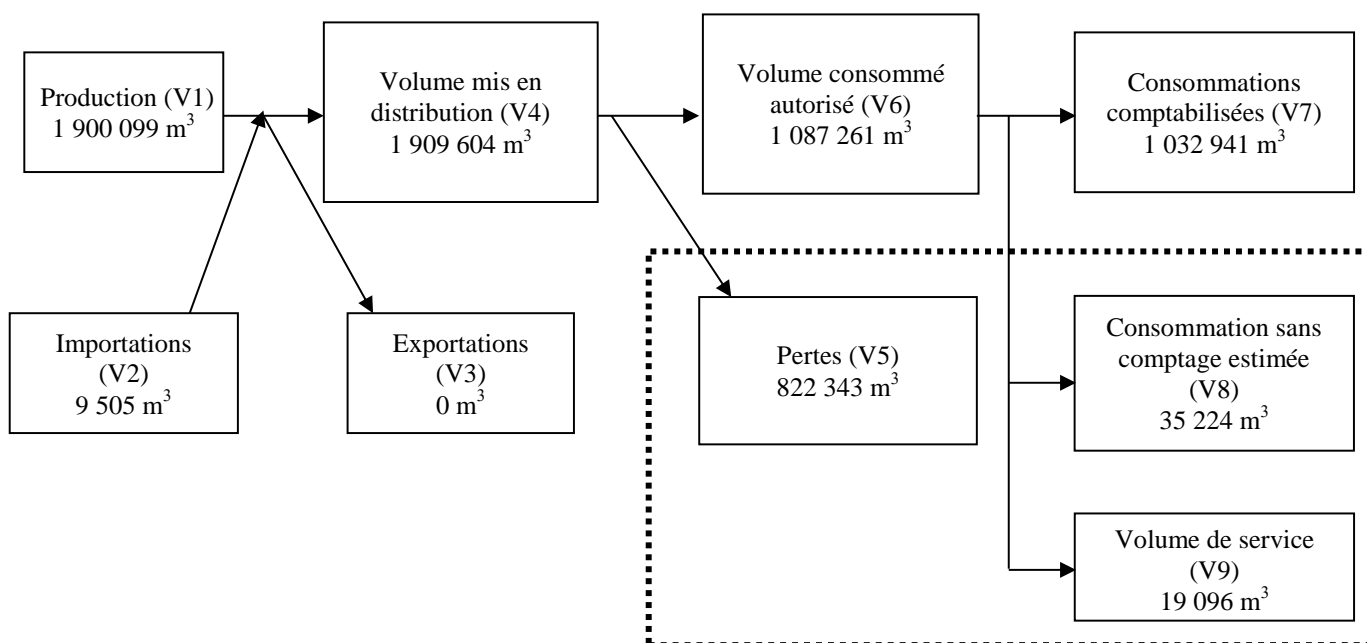


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.3.5 Eaux traitées



7.3.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024





Le service a 2 stations de traitement, 51 traitements UV, 14 chloration au Cl₂ gazeux et 12 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
MERENS LES VALS	ULTRA FILTRATION
AUZAT MARC	ULTRA FILTRATION + Cl ₂ liquide
ALBIES- NAPPY	UV
ALBIES – PAROUMES	UV
APPY	UV
ARIGNAC	UV
ARIGNAC MÉNAC	UV
ARNAVE- BEUTES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ASCOU – STATION DE SKI	UV + Cl ₂ gazeux
AULOS	UV + Cl ₂ liquide
AUZAT- ARTIES	UV
AUZAT- REMOUL	UV + Cl ₂ liquide
AX LES THERMES- LE SAQUET	UV
AX LES THERMES – GUILLEMOU	UV + Cl ₂ gazeux
AXIAT	UV
BESTIAC	UV
CAUSSOU	UV
CAYCHAX	UV
GARANOU	UV
GENAT (VILLAGE)	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GESTIES- FONTVIELLE	UV
GESTIES- LIGOUNAT	UV
GOULIER	UV
GOULIER (STATION DE SKI)	UV
ILLIER	UV
LARCAT	UV
LASSUR	UV
LES CABANNES- LE PECH	UV
LES CABANNES- BEILLE	UV
LORDAT	UV
LUZENAC	UV
LUZENAC	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING- AMPLAING	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING – CROQUIE	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING	UV
MERENS LES VALS	UV
MONTAILLOU	UV
ORNOLAC – USSAT LES BAINS – RÉSERVOIR PRAT	Cl ₂ gazeux
PRADES	UV
SIGUER	UV + Cl ₂ gazeux
SIGUER SARRADEIL	UV

SINSAT	UV + Cl ₂ liquide
SORGEAT	UV
SUC et SENTENAC- LA RIEROLE	UV
SUC et SENTENAC- LA RUERE	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
UNAC	UV
URS-VEBRE	UV + Cl ₂ gazeux
VERDUN	UV
VERNAUX	UV
ASCOU – LEYCHERQUE	Cl ₂ gazeux
AUZAT VILLAGE	Cl ₂ gazeux
AUZAT – REPARTITEUR AUZAT VICDESSOS	Cl ₂ gazeux
AX LES THERMES L'ORRY	Cl ₂ gazeux
AX LES THERMES BONASCRE	Cl ₂ gazeux
MERCUS GARRABET AMPLAING – JARNAT	Cl ₂ gazeux
ORLU	Cl ₂ gazeux
SAURAT TRAGINE	Cl ₂ gazeux
SUC ET SENTENAC SUC	Cl ₂ gazeux
VEBRE	Cl ₂ gazeux
AX LES THERMES - PETCHES	Cl ₂ liquide solaire
IGNAUX	Cl ₂ liquide solaire
GÉNAT	Cl ₂ liquide solaire
LAPEGE	Cl ₂ liquide solaire
SEM	Cl ₂ liquide solaire
ORNOLAC USSAT LES BAINS BARRY D'EN HAUT	Cl ₂ liquide
AUZAT OLBIER	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ORGEIX	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
LES BALS INFERIEUR	31 499	30 544	-3%	80
CAMOUSSEILLES NORD ET SUD	25 912	0	-100%	40
FONTFREDE 3	13 524	12 121	-10,4%	60
LES GOUTILS N°1,2,3,4,5	733 414	524 921	-28,4%	60
PRAT COMMUNAL HAUT INFERIEUR	0	0	___%	0
FONTFREDE 2	13 524	12 120	-10,4%	60
SOURCE JEUZET RIVE DROITE AMONT	28 076	22 426	-20,1%	40
ZAGALS SOURCE SUPERIEURE	519	491	-5,4%	80
LAS COSTES	0	0	___%	40
PRISE D'EAU DU RUISSEAU D'EN BEYS	733	52	-92,9%	40
SOURCE N°2 DU BAC D'IGNAUX INF.	5 406	5 552	2,7%	80
SOURCE DE LA PRIME	50 315	62 910	25%	80
JASSE DE BAILLAGUES	8 238	7 249	-12%	80
BERNAT	5 405	5 551	2,7%	80
FONTFREDE 5	13 524	12 120	-10,4%	60
RIEUFRED (RAVIN DE FONTFREDE)	46 548	42 137	-9,5%	60
JOUANNE 2 ANCIENNE AMONT PISTE	0	2 692	___%	60
SOURCE DE JEUZET RIVE DROITE AVAL	28 076	22 426	-20,1%	40
FONTROUNE	89 721	90 351	0,7%	60
LES BALS (SUPERIEURE)	147 368	126 251	-14,3%	80
SOURCE DE JOUANNE 2 AVAL PISTE	0	2 693	___%	80
FONTFREDE 7	13 524	12 120	-10,4%	60
PRE DE LA MOUILLERE	1 483	1 459	-1,6%	40
SOURCE DE LAGREOU (ARTIGUE)	270	224	-17%	60
CAPTAGE 1 SAQUET	796	835	4,9%	60
SOURCE DE GES	25 017	29 844	19,3%	40
FONTVIELLE	1 087	0	-100%	80
SOURCE DE LA MOLLE	46 501	60 925	31%	40
BOIS DE FABRE	23 474	19 020	-19%	80
HORRY SOURCE INFERIEURE	8 899	7 677	-13,7%	80
SOURCE N° 1 DU BAC D'IGNAUX SUP.	5 406	5 552	2,7%	80

FOUNT SAINTO	62 008	64 181	3,5%	80
REGALECIA	1 470	578	-60,7%	80
MANSEILLE 1,2,4,5,6	11 098	6 052	-45,5%	60
FONT DEL BOUSSUT (PONT GAZEIL)	36 672	40 529	10,5%	80
BEUTES	0	0	___%	80
AL RANG	12 671	12 256	-3,3%	60
PRISE D'EAU REMOUL	54 429	45 771	-15,9%	40
SOURCE DE PICHO	13 207	9 331	-29,4%	60
FRANQUE	13 519	11 864	-12,2%	80
CAPTAGE 1 VILLAGE LAGAL	4 950	5 999	21,2%	40
RANCIE	1 344	1 289	-4,1%	80
FONT DE BER (PLADETS)	1 845	2 003	8,6%	20
SOURCE DE LA COUME	5 405	5 551	2,7%	80
NAU FONTS	11 427	7 751	-32,2%	80
CAPTAGE 2 ET 3 SAQUET	796	835	4,9%	60
FONTFREDE 2 SUD	11 098	6 052	-45,5%	60
HAUT D'EMPERROT	842	778	-7,6%	40
SOURCE DE FERRIERES	7 001	6 459	-7,7%	80
COUME BIELLE 1-2 INF	14 226	14 542	2,2%	80
SOURCE MONTANABLE PRAT NOUVEL	13 207	9 331	-29,4%	60
CAPTAGE DU BAS DU GRAND	11 098	6 052	-45,5%	40
CAMPELS-HAUT	11 098	6 052	-45,5%	60
FONT DU PESES	7 362	4 786	-35%	40
FONTANA BIBO	45 828	52 780	15,2%	80
PRADEL AMONT ou CAMPTEL	20 321	17 544	-13,7%	80
BERNARDEL	1 879	1 090	-42%	60
SOURCE JEUZET SUR RIVE GAUCHE	28 077	22 426	-20,1%	40
FONTFREDE 1	13 524	12 120	-10,4%	60
BASQUISSE	3 265	1 202	-63,2%	20
LES BERNIERES	4 891	6 228	27,3%	60
CAOULAT	2 164	1 711	-20,9%	60
RIBE DE RIBIERE	0	0	___%	20
FONTFREDE L'ESPIRAIL 6	13 524	12 121	-10,4%	60
SOURCE DE CARLI	0	0	___%	50
SOURCE DE LA VALLEE	4 891	6 229	27,4%	60
SCHUSS OU MOUILLERE	11 098	6 051	-45,5%	60

FOUNTANAL DE PEYRE	2 417	0	-100%	40
NOUVEAU CAPTAGE SAQUET (NORD)	796	834	4,8%	60
PETCHES	11 621	11 338	-2,4%	40
PRAT COMMUNAL HAUT SUPERIEUR	0	0	___%	0
SORCE JOUANNE 1 VERS VILLAGE	0	2 693	___%	80
SOURCE DE CIRARAS	0	0	___%	40
LLAUZE	49 353	30 681	-37,8%	60
TROU DU LOUP	4 698	5 093	8,4%	40
OLBIER (GOULIER)	13 733	7 681	-44,1%	40
FOUNT DE LA COSTE	0	0	___%	0
CAPTAGE TAILLEFER PRATS VIEILS	0	0	___%	0
CABUS	0	0	___%	0
LE CLOT	1 879	1 090	-42%	60
SOURCE DE LIGOUNAT	3 641	1 547	-57,5%	80
LOUMET	0	0	___%	60
SOURCE D'AMPRIELS	0	0	___%	50
ROUZOLLE HAMEAU DU BAS	0	0	___%	0
SOURCE DE FRAYMENE 1	0	0	___%	0
Source de CANARILLE	0	0	___%	80
TRAGINES	71 905	40 078	-44,3%	60
RUISSEAU DE ROUZOLLE	0	0	___%	0
SOURCE D'EYCHERVIDAL	0	0	___%	40
PUITS DE LA BERNIERE	0	0	___%	80
SOURCE MATET DE MAURY	0	0	___%	0
LA PERCEGUE 1	6 922	4 452	-35,7%	40
LA LUMIERE	0	0	___%	40
BAICHOU	18 396	37 622	104,5%	60
SOURCE SALINGRES	28 077	22 427	-20,1%	40
SOURCE DE SARRADEIL	588	567	-3,6%	40
CAPTAGE DES USCLADES	0	0	___%	50
SOURCE DE SOULEILLAN	0	0	___%	20
LA PERCEGUE 3	6 922	4 453	-35,7%	40
MONAFAILLE BASSE N°2	5 147	4 848	-5,8%	80
SOURCE DE BAILLAGUES-BAS	8 239	7 250	-12%	80
LA PERCEGUE 2	6 922	4 453	-35,7%	40
MONAFAILLE HAUTE N°1	5 148	4 848	-5,8%	80

COUME BIELLE N°4 SUP	0	0	___%	80
SOURCE D'ENDRON N°1 NORD-EST	2 898	2 707	-6,6%	60
LA PERCEGUE 4	6 922	4 453	-35,7%	40
SOURCE RENGRE POUR LES BORDES	6 369	759	-88,1%	80
CAMPELS BAS	11 097	6 052	-45,5%	60
SOURCE D'ENDRON N°1 SUD-OUEST	2 898	2 708	-6,6%	60
LA PERCEGUE 6	6 922	4 453	-35,7%	40
SOURCE DE MALEICH TIGNAC	62 083	58 975	-5%	80
SOURCE DE COUSTATS	35 769	35 900	0,4%	80
LE MINIER	1 343	1 288	-4,1%	80
SOURCE DE MALEICH UNAC	57 315	32 956	-42,5%	20
CAPTAGE DE VERNAUX	0	0	___%	20
FOUNT LE BAOUS	0	0	___%	60
PRADEL AVAL OU FONTORBE	20 322	17 544	-13,7%	80
FONTFREDE 1 NORD	11 098	6 052	-45,5%	60
CAPTAGE 2 TRABESSE	4 951	6 000	21,2%	40
FONT DE GAZIES	0	0	___%	40
ZAGALS SOURCE INFERIEURE	518	490	-5,4%	80
Total du volume produit (V1)	2 301 403	1 900 099	-17,4%	62,76

7.3.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Syndicat des Eaux du Sabarthès	3 314			
Eaux du Montcalm		9 505		80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	3 314	9 505	186,8%	80

7.3.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	772 214	679 652	-12%
Abonnés non domestiques	373 191	353 289	-5,3%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 145 405	1 032 941	-9,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

7.3.5.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	39 958	35 224	-11,8%
Volume de service (V9)	23 291	19 096	-18%

7.3.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 208 654	1 087 261	-10%

7.3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 418,89 kilomètres au 31/12/2024 (417,11 au 31/12/2023).

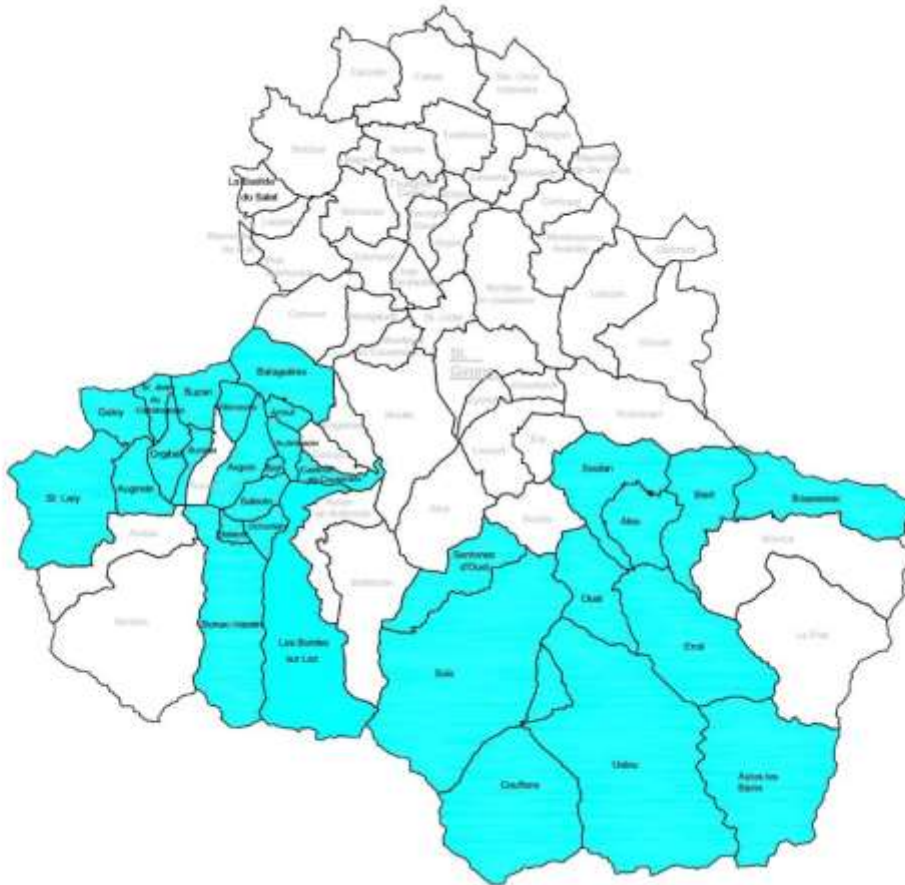
7.3.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 189	18 300
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	91,1%	91,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,8%	98,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	52,4%	56,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,6	5,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	7,2	5,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,32%	1,38%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,5%	62,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0222	0,0047
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	11,06	8,61
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,72	3,28

7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrout, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Boussenac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartain, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Lary, Salsein, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou, Villeneuve

7.4.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 867** habitants au 31/12/2024 (11 887 au 31/12/2023).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau

d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 674 abonnés au 31/12/2024 (7 662 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,03 abonnés/km au 31/12/2024 (15 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,55 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,55 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 46,47 m³/abonné au 31/12/2024. (51,1 m³/abonné au 31/12/2023).

7.4.4 Eaux brutes



7.4.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 282 521 m³ pour l'exercice 2024 (1 233 030 pour l'exercice 2023).

7.4.4.2 Achats d'eaux brutes

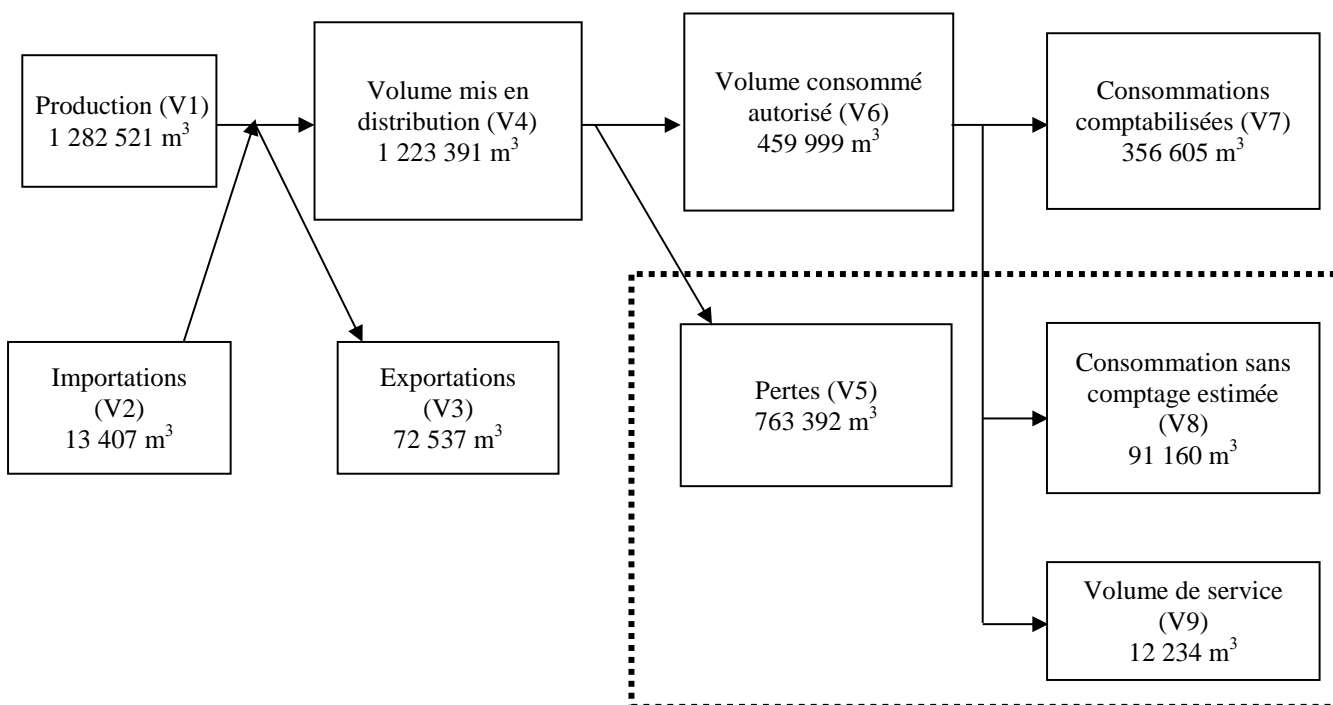


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.4.5 Eaux traitées



7.4.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024





Le service a 1 station de traitement, 26 traitements UV, 9 chloration au Cl₂ gazeux et 17 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
SOULAN	FILTRATION + REMISE A L'EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE+ Cl ₂ gazeux
ALEU	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ARGEIN	UV
ARROUT (VILLAGE)	Cl ₂ liquide
ARROUT (COLONIE)	UV
AUGIREIN	UV
AULUS LES BAINS	UV
BALAGUERES - ALAS	UV
BALAGUERES - BALAGUE	Cl ₂ gazeux
BONAC IRAZEIN LA MOURÈRE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RÉSERVOIR	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RIBEROT	UV
BOUSSENAC - ESPIES	UV
BUZAN	UV
CASTILLON EN COUSERANS	UV + Cl ₂ gazeux
CASTILLON EN COUSERANS – LAFITTE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
COUFLENS	UV
ERCÉ – ESPOUEIX	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ERCÉ – GOULOS	Cl ₂ liquide
ERCE- LA GARENNE	UV + Cl ₂ liquide
ERCE – LASCOSTE	UV + Cl ₂ gazeux
GALEY	UV
GALEY – COL DE LA HOURQUE	Cl ₂ liquide solaire
ILLARTEIN	Cl ₂ gazeux
ORGIBET	Cl ₂ gazeux
ORGIBET – LA MOUSQUÈRE	Cl ₂ liquide
OUST- ANILAC	UV
OUST- ARRIOURE ROUME	UV
OUST- ARROUS	UV
OUST- ESCAMPIS	UV
OUST- LE PLECH	UV + Cl ₂ liquide
OUST- MOUNETOU	UV
OUST- PALOUBART	UV
OUST- SERRELONGUE	UV + Cl ₂ liquide
SALSEIN	Cl ₂ gazeux
SEIX – AUNAC	Cl ₂ liquide solaire
SEIX – CAPVERT	Cl ₂ liquide solaire
SEIX – SAINT CHRISTAUD	UV + Cl ₂ gazeux
SEIX – PARTICULIER	UV
SENTENAC D'OUST	Cl ₂ gazeux
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
SAINT-LARY - AUTRECH	UV + Cl ₂ liquide
SOULAN - PARES	UV
USTOU - GUZET	UV + Cl ₂ gazeux
VILLENEUVE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU HAUT	3 054	3 100	1,5%	80
LE PARISEIN	3 721	4 676	25,7%	80
GANOUX DU HAUT	2 489	1 591	-36,1%	80
SERRELONGUE	218	267	22,5%	80
CAP DEL PRAT	14 364	18 243	27%	50
COULANTIC	20 673	17 046	-17,5%	80
SOURCE BOURDAOU DU BAS	3 055	3 100	1,5%	80
GERAC	159 000	289 735	82,2%	80
ETANG DE L ASTOUE	0	0	___%	60
LA BOURDASSE ROUZE D EN HAUT	0	0	___%	40
LEOUGERIE 3	606	530	-12,5%	40
PRAT DEL BOSC	7 240	7 057	-2,5%	60
SOURCE DE SAUT	121	969	700,8%	0
MONCAULT	1 099	1 549	41%	20
BRAGADA	295	493	67,1%	20
AULIGNAC	529	626	18,3%	50
MONTARAGON	2 129	2 290	7,6%	40
MOURESOU	3 461	3 011	-13%	40
SOURCE DE BERNECH	6 632	12 949	95,2%	80
SOURCE SAINTE BARBE	8 032	11 675	45,4%	60
CAPTAGE DE HITE	227	287	26,4%	0
L'ESPOUEIX	5 055	2 773	-45,1%	40
FOUNT DE GALAS	0	0	___%	40
FOUNT DE LA BOURDASSE/LATRAPE	1 072	1 152	7,5%	20
RUSQUE	306	269	-12,1%	80
ARILS	3 460	3 010	-13%	40
LAS COSTES CLOT DE CRUZOS	1 354	308	-77,2%	40
CAOU DEQUE LES PLAGNOUS	10 513	11 825	12,5%	50
SOURCE DE COUME ARRAU BIAC RIVE G	227	288	26,9%	60
SOURCE DES EYCHARTS	1 326	196	-85,2%	50
LA FOUGAREDE JOURTAU	369	276	-25,2%	40
La MOUSQUERE	488	497	1,8%	40
MUNDET	295	493	67,1%	20
PEDASSAT-2 PICHAROTS	897	403	-55,1%	40

LA MOURERE HAUTE	9 723	3 097	-68,2%	50
PRAT DE LABAT/TARTEIN	2 465	3 506	42,2%	20
SOURCE COUMELADE LUENTEN	935	1 454	55,5%	60
CARTOU	3 461	3 010	-13%	40
LA LAOU	5 166	9 419	82,3%	60
COL DE BOULOGNE	726	1 615	122,5%	40
LAS COSTES CAMP SUBRA	765	765	0%	40
GAJOL	3 460	3 010	-13%	40
CELERE AMONT 1 RELAIS	7 240	7 056	-2,5%	60
BICOSTE TAILLADE	3 901	1 849	-52,6%	60
PRADET 2	3 901	1 850	-52,6%	60
ANILHAC	1 343	1 915	42,6%	80
LEOUGERIE 1	607	529	-12,8%	20
ESCOUMAGNOS	61 420	29 405	-52,1%	20
PEDASSAT-1 COUME ROUCH	897	403	-55,1%	20
SARAILLE(Brozi Moures)	2 243	2 039	-9,1%	40
THERS	3 461	3 011	-13%	20
AGOERES MOUILLERE	12 676	9 535	-24,8%	40
ILOUN RUHAU	148	109	-26,4%	50
CAMP MACY	3 461	3 010	-13%	60
LA PLAGNE L AUBIE	57 654	66 912	16,1%	80
CAOULASSA	3 461	3 010	-13%	40
LA COURATE	3 721	4 675	25,6%	80
LEOUGERIE 1	607	529	-12,8%	20
PRAT D'ALIS	1 100	1 550	40,9%	20
SOURCE DE LA MATECH	3 400	3 400	0%	20
GARENNE	436	367	-15,8%	40
AGOERES CD18	12 675	9 535	-24,8%	40
MATECH	4 176	4 009	-4%	60
SOURCE DE ESPIAU	3 805	3 478	-8,6%	80
RIOU SOURD	1 325	1 078	-18,6%	60
LA MOURERE BASSE	9 723	3 097	-68,2%	50
IRAZEIN LA HONTERE	13 846	11 849	-14,4%	50
CAP DE PAILLES (CASTET)	3 849	3 144	-18,3%	80
LA JASSE PEGUERE	3 460	3 011	-13%	40
SAINT MARTIN LE TEILLET	10 530	9 506	-9,7%	50
LE PAR	3 461	3 011	-13%	20

PRADET1	3 901	1 850	-52,6%	60
LA HOUNT AUTRECH	1 245	1 353	8,7%	60
LES ITTES	1 298	1 729	33,2%	40
AUCOUS COUME ESCURE ANOS	5 328	3 349	-37,1%	20
LES BERGES GRILLOUS	2 040	391	-80,8%	20
SENGOUAGNET	1 524	1 392	-8,7%	40
COUMES JOUBAGNET	67	62	-7,5%	20
LA BARRAQUE	928	918	-1,1%	80
CASTET BAS	741	649	-12,4%	50
LA COSTE DE NABIERES	13 974	12 777	-8,6%	40
CELERE 2 GALERIE RELAIS	7 239	7 056	-2,5%	60
SOURCE LA CROIX DU TAILLEUR	777	2 054	164,3%	50
ARTIGUELONGUE	2 408	2 903	20,6%	60
HOUNDIASSE LAPEYRE	1 780	2 251	26,5%	50
BOURDALIS	3 461	3 010	-13%	40
LES TERRES	94	56	-40,4%	40
SOURCE D ESCAMBRE	653	1 849	183,2%	50
CAMPILLOL	3 460	3 010	-13%	40
CAMP FREYCH	1 401	2 757	96,8%	60
LE VIGNAT	1 781	2 252	26,4%	50
SOURCE LE MALUC	778	2 055	164,1%	50
SOURCE DE PATATUS	108	42	-61,1%	0
ESTOURDETS	36 220	49 075	35,5%	50
LA COUME	138	216	56,5%	50
ESCORNEVACA	7 837	2 689	-65,7%	60
COUMEMALE	12 676	9 535	-24,8%	40
AUGUE LES PELUZAS	24 382	10 528	-56,8%	60
COUMELARY	208	210	1%	40
BATAILLET	10	13	30%	20
COUMANIE LA ROUERE	208	211	1,4%	40
A COUSTAT DE ESCURE ILLOUS	1 418	0	-100%	20
PRAT DEL MESTRE	7 239	7 057	-2,5%	60
LACOUCH	7 408	10 535	42,2%	60
MAYNE PEDRAT	14 729	19 472	32,2%	40
L'ESCARRAT	1 876	1 981	5,6%	40
LE RABE	1 373	1 553	13,1%	80
CABIROL	51 713	39 073	-24,4%	80

SOURCE D AROS	545	357	-34,5%	40
SOURCE DE L'ARGEN	2 523	2 050	-18,8%	60
MIRAMONT	288	307	6,6%	80
PRAT DEL BOSC AVAL	7 239	7 057	-2,5%	60
LA RABE SUPERIEURE	1 374	1 554	13,1%	80
SOURCE DE NABIERES SUD	13 975	12 778	-8,6%	40
GOULAUZES	2 729	4 165	52,6%	80
CAPTAGE PALETTE MCA2	7 239	7 056	-2,5%	60
LA SOULEILLE PASSADE	53 840	79 966	48,5%	80
BOUTEILLE SUPERIEUR	36 044	22 852	-36,6%	60
SOURCE CENTRE ACCUEIL PLA DE LA LAU	349	397	13,8%	60
LA MOUSQUERE NARDIOU RESERVOIR	429	1 113	159,4%	60
LADOUX	198 950	168 358	-15,4%	60
GUINDOULET COTE BOUSSENAC	3 461	14 287	312,8%	60
LOUBERE 1 HAUT VERS GALEY	5 981	4 436	-25,8%	80
FOUNT FROIDE	20 219	21 263	5,2%	40
THERESE	19 742	12 459	-36,9%	40
RIOU	793	762	-3,9%	50
SOURCE MONTCAOUT	2 507	6 530	160,5%	60
LOUBERE 2 BAS	3 455	2 436	-29,5%	60
SOURCE DE PIECH	9 723	3 096	-68,2%	0
GUINDOULET COTE SAURAT	3 461	14 287	312,8%	60
HONTAYDE	5 980	4 436	-25,8%	80
GANOUX BAS PRES DE L ABREUVOIR	2 488	1 590	-36,1%	80
LOUZADECH	44 151	25 546	-42,1%	50
FOUGAROU	20 218	21 262	5,2%	80
SOURCE LACHEIN SUP BOUSSARACH	4 331	3 194	-26,2%	50
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU MILIEU	3 054	3 099	1,5%	80
LAMOUSQUERE SUP NARDIOU	430	1 113	158,8%	60
LES GOULOS	3 677	6 114	66,3%	20
BAREILLE	418	245	-41,4%	60
LA RUERE	3 461	3 011	-13%	20
Total du volume produit (V1)	1 233 030	1 282 521	4%	63,35

7.4.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SIE COUSERANS	12 501	13 407	7,2%	59,63
Total d'eaux traitées achetées (V2)	12 501	13 407	7,2%	59,63

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	322 927	313 339	-3%
Abonnés non domestiques	68 603	43 266	-36,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	391 530	356 605	-8,9%
CC COUSERANS PYRÉNÉES ⁽²⁾	53 159	34 149	-35,8 %
STATION DE SKI DE GUZET ⁽²⁾	49 831	38 388	-23,0%
Total vendu à d'autres services (V3)	102 990	72 537	-29,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	91 000	91 160	0,2%
Volume de service (V9)	11 312	12 234	8,2%

7.4.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	493 842	459 999	-6,8%

7.4.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



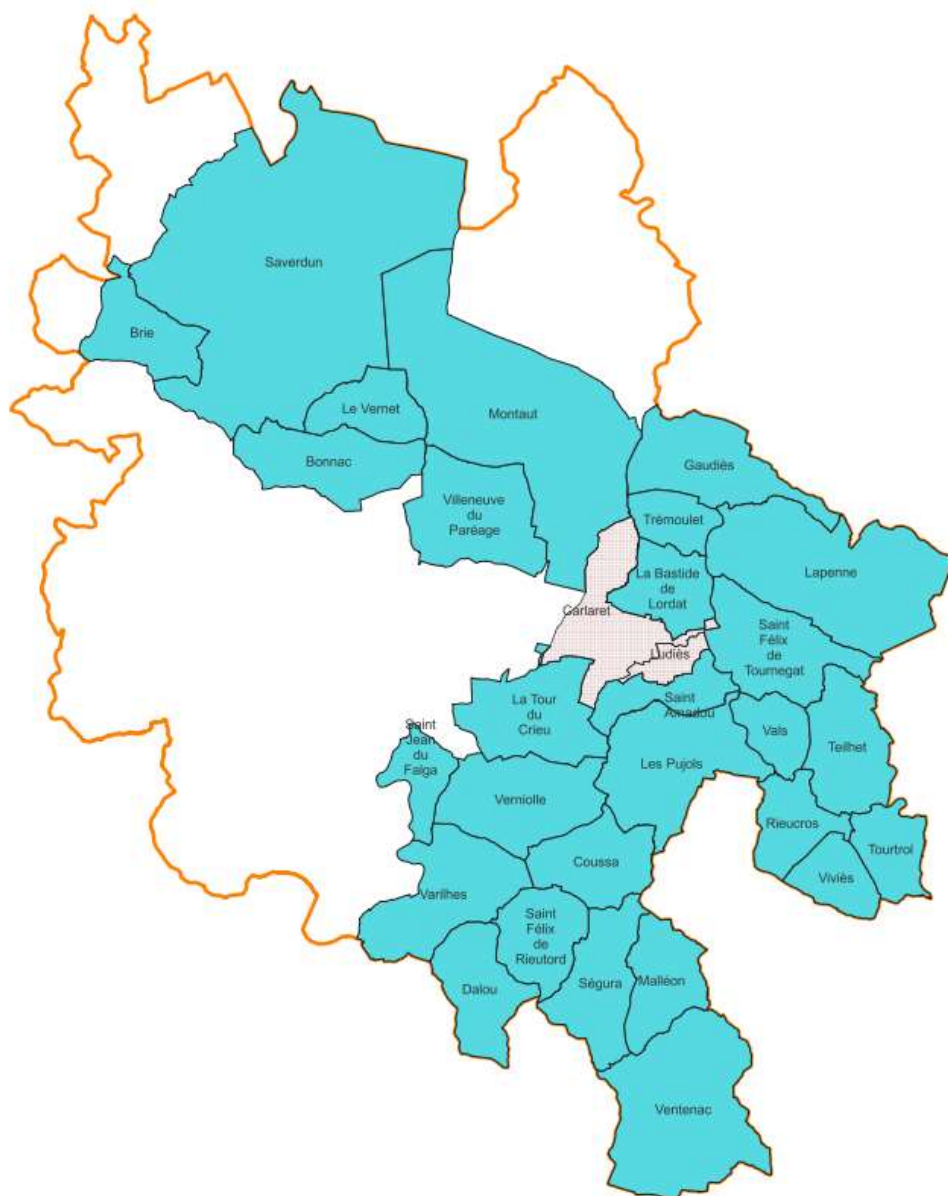
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **510,73** kilomètres au 31/12/2024 (510,73 au 31/12/2023).

7.4.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 887	11 867
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87,5%	84,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99%	98,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	47,9%	41,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4	4,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,5	4,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,42%	0,34%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59,1%	63,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0415	0,0224
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	17,88	10,82
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,48	2,74

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Gaudiès, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlaret, Le Vernet, Les Pujols, Ludiès, Malléon, Montaut, Rieucros, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tourneгат, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun, Ségura, Teilhet, Tourtrol, Trémoulet, Vals, Varilhes, Vivenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, Viviès

7.5.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée

dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **26 494** habitants au 31/12/2024 (26 423 au 31/12/2023).

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **13 515** abonnés au 31/12/2024 (13 266 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,09 abonnés/km au 31/12/2024 (18,99 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,96 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,65 m³/abonné au 31/12/2024. (98,67 m³/abonné au 31/12/2023).

7.5.4 Eaux brutes



7.5.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 276 524** m³ pour l'exercice 2024 (2 301 824 pour l'exercice 2023).

7.5.4.2 Achats d'eaux brutes

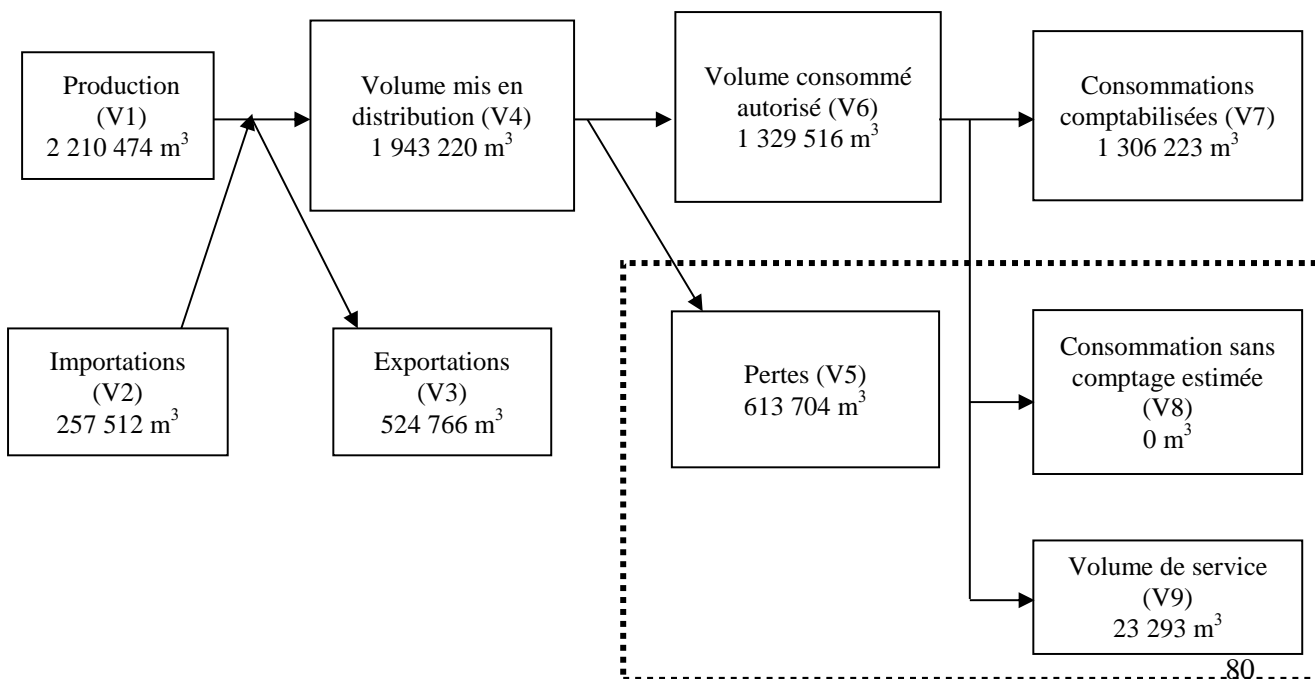


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.5.5 Eaux traitées



7.5.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



7.5.5.2 Production



Le service a 1 station de traitement, 1 traitement UV et 4 chloration au Cl₂ gazeux et 1 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
LA TOUR DU CRIEU	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
SAINT JEAN DU FALGA	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
SAVERDUN – TÉLÉGRAPHE	Cl ₂ gazeux
SAVERDUN – GAUBERT	Cl ₂ gazeux
VENTENAC - SEIGNEURIX	Cl ₂ liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
ARIEGE MERAS	0	0	____%	80
Captage de Bacaou	117 061	93 590	-20,1%	40
ARIEGE FAURE JEAN	1 888 239	1 830 768	-3%	80
MONIE	121 860	188 070	54,3%	50
Captage de Lagréou	122 022	98 046	-19,6%	100
Total du volume produit (V1)	2 249 182	2 210 474	-1,7%	76,64

7.5.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SIVOM DU TERREFORT	913	0	-100%	80
SPEHA	252 432	249 121	-1,3%	80
UTE PAYS DE FOIX	12 507	8 391	-32,9%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	265 852	257 512	-3,1%	79,35

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 144 409	1 165 121	1,8%
Abonnés non domestiques	164 546	141 102	-14,2%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 308 955	1 306 223	-0,2%
COMMUNE DE LUDIES ⁽²⁾	4 321	4 044	-6,4%
COMMUNE DE LE CARLARET	17 401	16 174	-7,1 %
CHIVA	45 805	41 232	-10,0%
UTE PAYS DE FOIX	138 201	25 409	-81,6%
UTE PAYS CATHARES	289 458	437 907	51,3%
Total vendu à d'autres services (V₃)	495 186	524 766	6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	24 838	23 293	-6,2%

7.5.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 333 793	1 329 516	-0,3%

7.5.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de de 708,03 kilomètres au 31/12/2024 (698,71 au 31/12/2023).

7.5.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 423	26 494
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,7%	75,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,8	2,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,7	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,16%	0,13%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,5%	76,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0511	0,0236
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,17	3,33
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,09	3,85

7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigues, Arvigna, Belloc, Bélesta, Bénaix, Calzan, Carcanières, Carla-de-Roquefort, Cazals-des-Baylès, Dun, Escouloubre, Ilhat, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lieurac, Limbrassac, Malegoude, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montbel, Montferrier, Montségur, Pradettes, Péreille, Quérigut, Raissac, Roquefort-les-Cascades, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Quentin-la-Tour, Sainte-Foi, Sautel, Troye-d'Ariège, Villeneuve-d'Olmes, Vira

7.6.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **20 850** habitants au 31/12/2024 (20 864 au 31/12/2023).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **12 902** abonnés au 31/12/2024 (12 864 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,55 abonnés/km au 31/12/2024 (19,61 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,62 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,62 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 79,46 m³/abonné au 31/12/2024. (84,98 m³/abonné au 31/12/2023).

7.6.4 Eaux brutes

7.6.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **2 018 520** m³ pour l'exercice 2024 (2 182 425 pour l'exercice 2023).

7.6.4.2 Achats d'eaux brutes

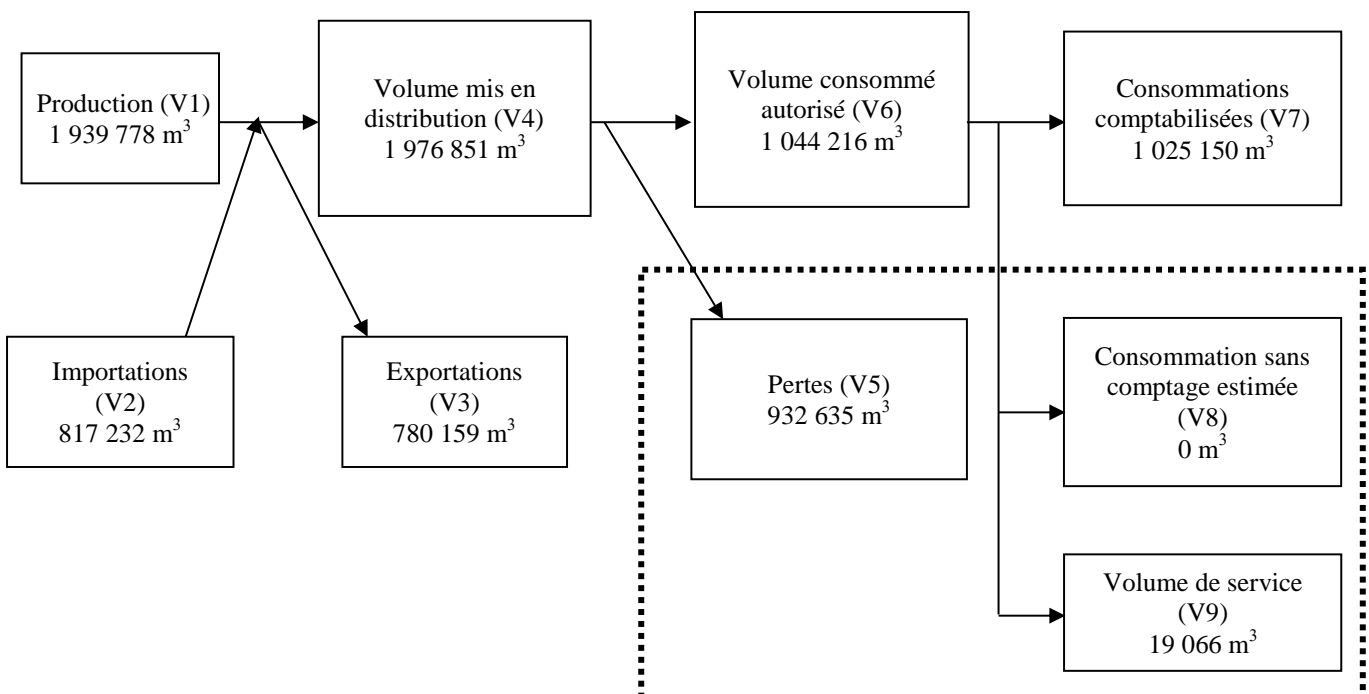


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.6.5 Eaux traitées



7.6.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024





Le service a 3 stations de traitement, 6 traitements UV, 6 chloration au Cl₂ gazeux et 10 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BELESTA	Ultra filtration + Cl ₂ gazeux
MONTFERRIER	Décantation, coagulation floculation, filtration + Cl ₂ gazeux
DOUCTOUYRE	Ultra filtration, Cl ₂ gazeux
ARVIGNA	Cl ₂ gazeux
BELESTA- COL DEL TEIL	UV
BENAIX- BIGOT	UV + Cl ₂ liquide
BENAIX- MORENCI	UV + Cl ₂ liquide
L'HERM- FIELETTE	UV + Cl ₂ liquide
MIJANES	UV
MIJANES – STATION DE SKI	Cl ₂ liquide
MIREPOIX – RAMOUNDE	Cl ₂ gazeux
MIREPOIX – GASCOUS	Cl ₂ gazeux
MIREPOIX – BARTHAS	Cl ₂ liquide
MONTBEL	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
MONTFERRIER- LES MONTS D'OLMES	UV
MONTFERRIER - PIGAILLOUS	Cl ₂ liquide
MONTFERRIER – COL DE LA LOZE	Cl ₂ liquide
MONTFERRIER - REGONIS	Cl ₂ liquide
MONTSÉGUR	Cl ₂ liquide
PÉREILLE D'EN HAUT	Cl ₂ liquide
QUÉRIGUT	Cl ₂ gazeux avec une injection sur chacune des 2 zones

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
CAPTAGE DE REGONIS HAUT	78	71	-9%	20
CAPTAGE DU HAMEAU DE PELAIL	58 525	6 883	-88,2%	20
MOUR NEGRE 3	3 473	3 578	3%	20
RUISSEAU DES MIJANES	255	18 491	7 151,4%	20
GABARUT	16 338	8 270	-49,4%	80
CAPTAGE DE LA PEYREGADE	3 836	6 628	72,8%	20
MIJANES LATRABE	1 602	1 294	-19,2%	40
SOURCE DE LA COUME	227	227	0%	20
CAPTAGE REGONIS BAS	79	72	-8,9%	20
FONT BERGENS 2	364 944	369 421	1,2%	60
CADEILLOU	364 944	369 421	1,2%	60
MARSOL	76 222	2 811	-96,3%	80
RECTOR N°2	16 339	8 270	-49,4%	80
SOURCE DE COUQUET/FONTAINE DE LABATUT	720	651	-9,6%	0
FOUNT BERGENS 1	729 892	738 846	1,2%	60
MOUR NEGRE 1	3 473	3 578	3%	20
SOURCES MOUILLERES	6 004	6 721	11,9%	50
SOURCE DE CAYCHALET	1 262	996	-21,1%	40
LE LAVOIR FOUNT CAOUDE	3 705	4 480	20,9%	50
CAPTAGE DE FREMIS	2 680	4 980	85,8%	20
PICHE	6 004	6 720	11,9%	50
FRANCICOTS	311	266	-14,5%	20
RECTOR NO1	16 338	8 270	-49,4%	80
SOURCE DE TERREFORT	624	917	47%	20
ORJAC	6 004	6 720	11,9%	40
FONTANALS DE CRESPIYS	7 423	8 178	10,2%	80
PRAT D'ENCOILLE	62 197	16 303	-73,8%	20
SOURJADE LE LINAS PASTOUS	2 266	2 051	-9,5%	80
SOURJADE 2 PONT DES PASTOUS	2 266	2 052	-9,4%	80
MOUR NEGRE 2	3 472	3 577	3%	20
MORENCI	1 239	862	-30,4%	20
SOURCE DE LA POURCATIERE BAS	3 048	3 279	7,6%	20
BORDES DE BAS	0	0	____%	40

SOURCE DU CARME	32	88	175%	80
SOURJADE 3 PONT DES PASTOUS	2 266	2 051	-9,5%	80
CERISSA	6 035	5 466	-9,4%	50
SOURJADE 4 PONT DES PASTOUS	2 267	2 052	-9,5%	80
FONTESTORBES	174 098	138 564	-20,4%	60
MONTUSSAT SUPERIEUR	6 035	5 467	-9,4%	50
SOURCE DE LA POURCATIERE-HAUT FREYCHENET	3 048	3 279	7,6%	20
JASSE CAUDE	43 147	51 207	18,7%	40
CAPTAGE PEYROT	227	227	0%	20
CAPTAGE DE POUTOU	226	226	0%	20
POUNTET DE LA PEYRE	4 323	1 855	-57,1%	80
SOURCE COURRENT DE LA FRAU	425	6 882	1 519,3%	20
CAPTAGE RESERVOIR RAMIER	170	170	0%	20
RIOUVERNIE	2 975	18 491	521,5%	20
PELAIL	680	680	0%	20
FORAGE CHALABRE	9 025	9 316	3,2%	0
CAPTAGE MARTINAT 1	0	0	___%	20
CAPTAGE CAILHOL D'EN BAS	519	1 902	266,5%	40
PRAT D'AMONT	79 919	67 644	-15,4%	60
CERIES 1 HAUT	473	453	-4,2%	20
CAPTAGE DE PIGAILLOUS	758	695	-8,3%	20
MARROU LASERRE DE MAROU	152	182	19,7%	0
FIALETTES HERM	39 163	7 543	-80,7%	80
CERIES 2 BAS	473	454	-4%	20
CAPTAGE MARTINAT 3	0	0	___%	20
CAPTAGE MARTINAT 2	0	0	___%	20
Total du volume produit (V1)	2 142 226	1 939 778	-9,4%	57,36

7.6.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
UTE BASSE ARIEGE	402 178	437 907	8,9%	80
SYNDICAT SUD ORIENTAL	16 541	13 014	-21,3%	70
SIVOM DE LA VALLEE DE LA VIXIEGE	32 139	32 139	0%	70
COMMUNE DE RIVEL	2 117	1 515	-28,4%	
SYNDICAT LA BASTIDE SUR L'HERS LE PEYRAT	4 715	5 099	8,1%	60
SIE PAYS D'OLMES	353 889	323 051	-8,7%	64
Total d'eaux traitées achetées (V2)	811 579	817 232	0,7%	68,58

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	914 289	900 997	-1,4%
Abonnés non domestiques	178 837	124 153	-30,6%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 093 126	1 025 150	-6,2%
VEOLIA AUDE	6 562	6 562	0%
COMMUNE DE PLAVILLA	380	380	0%
UTE PAYS DE FOIX	2 445	1 117	-54,3%
SIE PAYS D'OLMES	777 877	772 100	-0,7%
Total vendu à d'autres services (V3)	787 264	780 159	-0,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.5 Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	21 665	19 066	-12%

7.6.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 114 791	1 044 216	-6,3%

7.6.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **660,1** kilomètres au 31/12/2024 (655,85 au 31/12/2023).

7.6.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 864	20 850
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,3%	93,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	97,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	64,4%	66,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,5	4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,4	3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,55%	0,56%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,7%	60,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0833	0,0253
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	10,34	9,22
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,89	3,57

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Estimation de la population desservie (D201.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **106 198** habitants au 31/12/2024 (105 165 au 31/12/2023).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

1.3 Nombre d'abonnés



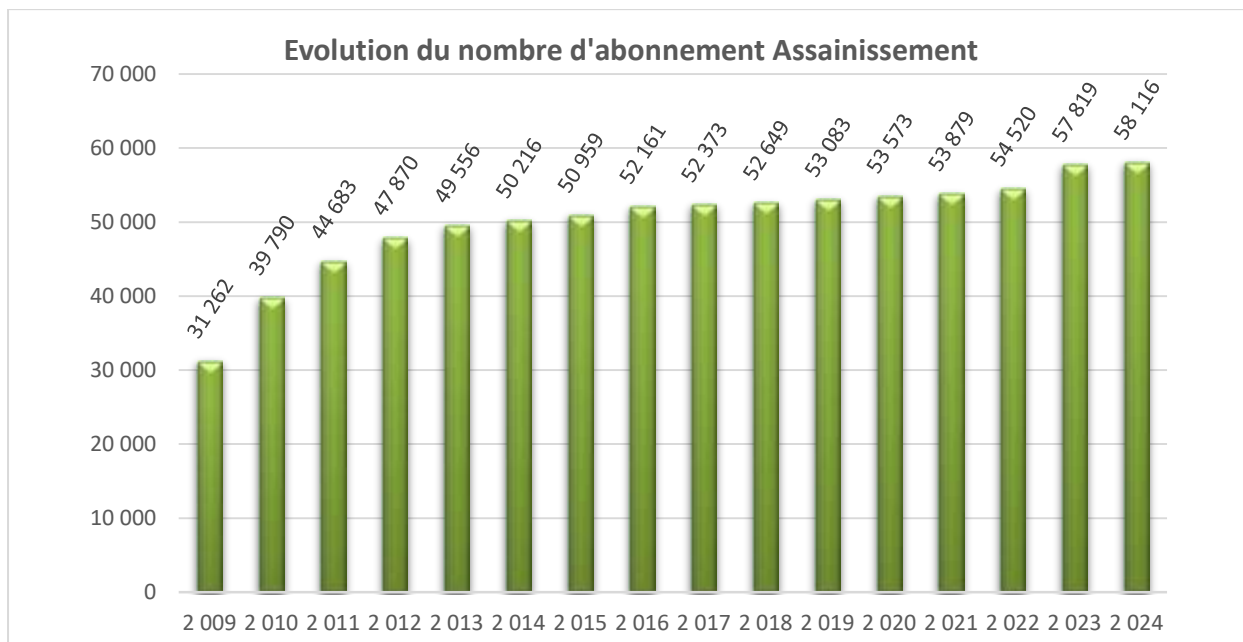
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **58 116** abonnés au 31/12/2024 (57 819 au 31/12/2023).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 98 717.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 57,16 abonnés/km au 31/12/2024 (57,12 au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2024.



1.4 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés par le SMDEA	3 956 689	3 533 488
Total des volumes facturés aux abonnés de Pamiers	582 709	663 501
Total	4 539 398	4 196 989

1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 16 au 31/12/2024 (16 au 31/12/2023).

1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 11,08km de réseau unitaire hors branchements,
 - 1 005,71 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 1 016,79 km (1017,27 km au 31/12/2023).

1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 141 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.8 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.8.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Les ouvrages d'épuration ont produit 1 209,85 tMS en 2024 (1 169,75 tMS en 2023).

1.8.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Il a été évacué 1 209,85 tMS en 2024 (1 169,75 tMS en 2023).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	25,08 €/m ²	24,80 €/m ²
Participation aux frais de branchement	Fonction du montant de la tranche de travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	75 €	79 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,66 €/m ³	1,84 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	- €/m ³
	Redevance performance assainissement (Agence de l'Eau)	- €/m ³	0,105 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les frais d'accès au service

Délibération du 19/02/2015 effective à compter du 11/03/2015 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Délibération du 12/07/2012 effective à compter du 31/12/2012 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

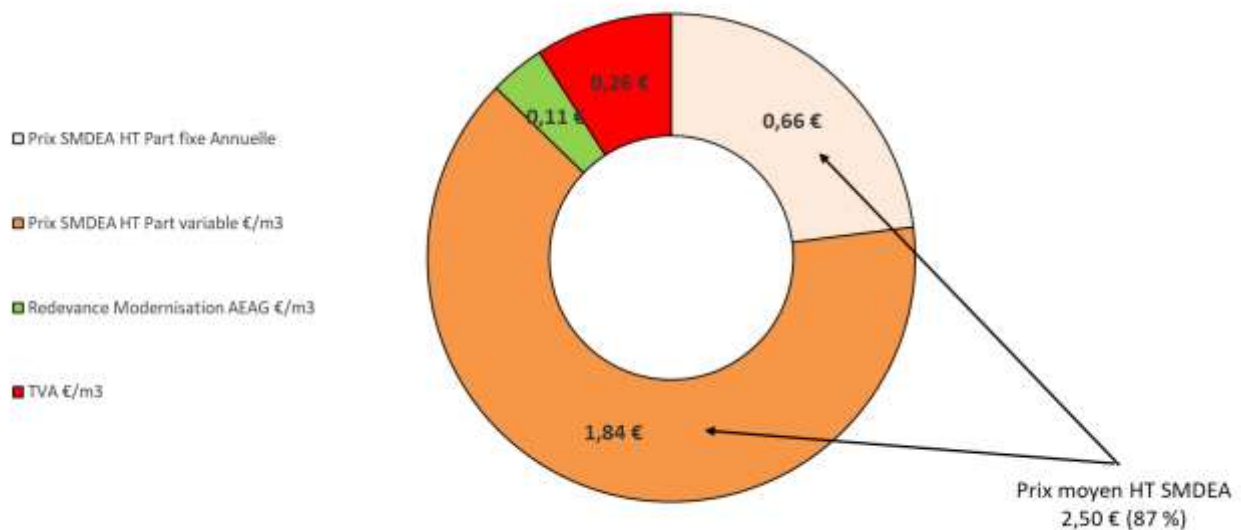


Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	75,00	79,00	5,33%
Part proportionnelle	199,20	220,80	10,84%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	274,20	299,80	9,34%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00		_%
Redevance performance assainissement (Agence de l'Eau)		12,60	_%
TVA	30,42	31,24	2,70%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,42	43,84	-27,44%
Total	334,62	343,64	2,70%
Prix TTC au m ³	2,79	2,86	2,64%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Prix du m³ assainissement en 2025 2,86 € TTC



2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées	12 052 065,32	12 558 270,86
Redevance modernisation des réseaux	952 252,09	973 206,36
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	13 004 317,41	13 531 477,22
Recettes de raccordement	676 081,85	784 513,34
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00	0,00
Recettes liées aux travaux	365 257,09	418 055,38
Autres recettes (vidange de fosses, dépotage, participation de collectivités, ...)	601 190,30	985 247,96
Total autres recettes	1 642 529,24	2 187 816,68
Total des recettes	14 646 846,65	15 719 293,90

Source : Compte administratif

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 13 531 477,22 € (13 004 317,41 € au 31/12/2023).

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 58,87% des 98 717 abonnés potentiels (58,86% pour 2023).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2024 (97 pour 2023).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **81** (90 en 2023).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **59** (85 en 2023).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **30** (51 en 2023).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 6 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0,056 pour 1000 habitants (0,057 en 2023).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 88 (contre 87 en 2023)

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 8,7 par 100 km de réseau (8,6 en 2023).

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	1,71	10,87	9,98	4,04	3,14
Taux de renouvellement annuel en %	0,18	1,13	0,98	0,40	0,33

Au cours des 5 derniers exercices, 29,66 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,58% (0,56% en 2023).

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 99,7 (97,9 en 2023)

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **60** (60 en 2023).

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

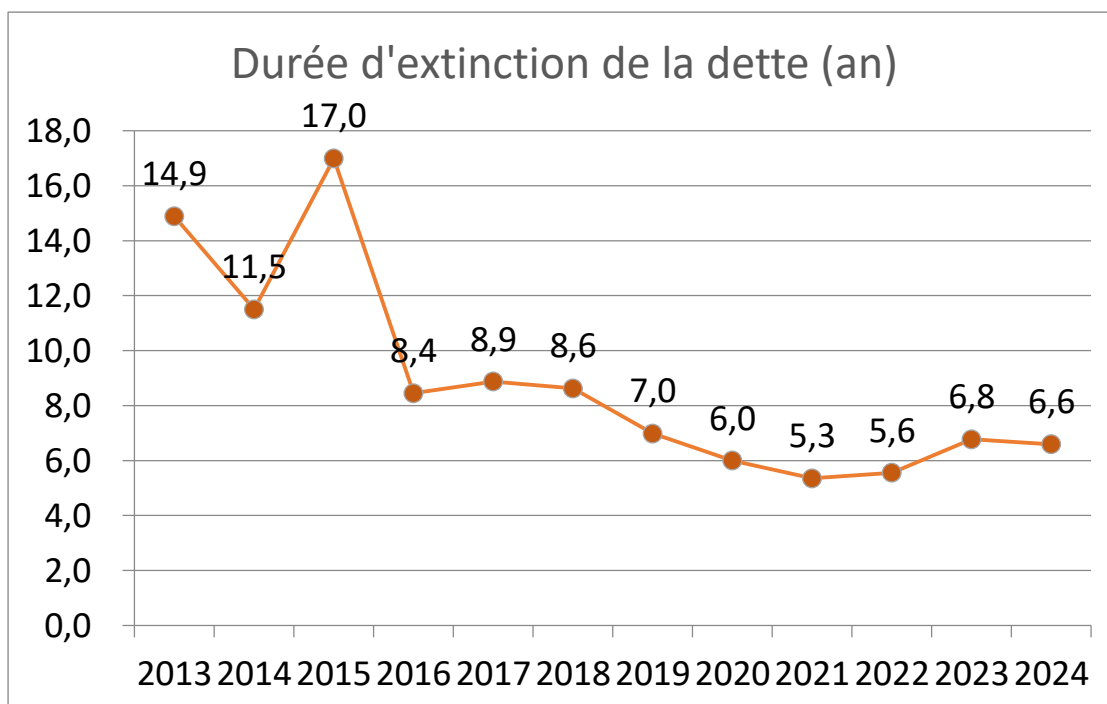


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	27 608 961	30 347 363
Epargne brute annuelle en €	4 416 332	4 603 157
Durée d'extinction de la dette en années	6,3	6,6

Source : *Compte administratif*



3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	2,78	2,48

3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 195

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **3,36** pour 1000 abonnés (3,22 pour 2023).

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		27 608 961	30 347 363
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 674 012,94	2 537 872,75
	en intérêts	1 123 774,58	1 142 659,23

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 5 935 314,52 € (5 519 838,55 € en 2023).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

353 394,83 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0842 €/m³ pour l'année 2024 (0,063 pour 2023).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

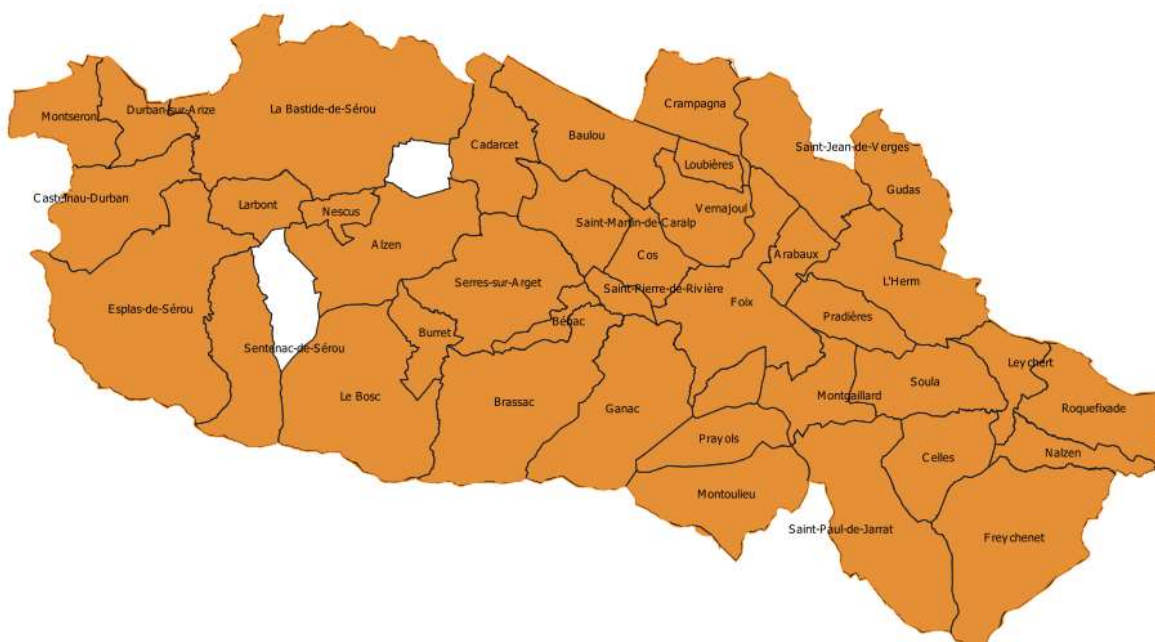
		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	105 165	106 198
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 169,80	1 209,85
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,79	2,86
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	58,86%	58,87%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	97	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	90%	81%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	85%	59%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	51%	30%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,063	0,0842
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,057	0,056
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	8,6	8,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,56%	0,58%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,9%	99,7%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60	60
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,3	6,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,78%	2,48%
P258.1	Taux de réclamation [nb/1000ab]	3,22	3,36

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi



Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bégac, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **17 297** habitants au 31/12/2024 (17 728 au 31/12/2023).

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 385** abonnés au 31/12/2024.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15 478.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,2 abonnés/km) au 31/12/2024. (54,93 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,84 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,83 habitants/abonné au 31/12/2023).

7.1.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2024 (**2** au 31/12/2023).

7.1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **2,04** km de réseau unitaire hors branchements,
- **174,36** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **176,4** km (**176,45** km au 31/12/2023).

7.1.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées


Le service gère **14** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.1.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 728	17 297
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	284,6	237
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	62,62%	60,63%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	47%	31%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	91%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	80%	2%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0671	0,0091
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,116
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	10,2	10,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,02%	1,04%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,1%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,93	3,41

7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.

 Adhérents Assainissement

 Non Adhérents



7.2.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigat, Campagne-sur-Arize, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Daumazan-sur-Arize, Gensac-sur-Garonne, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Lézat-sur-Lèze, Massabrac, Montaut, Montesquieu-Volvestre, Montégut-Plantaurel, Pailhès, Sabarat, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars

7.2.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 313** habitants au 31/12/2024.

Commentaire: Utilisation de la base de la DGCL

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 016** abonnés au 31/12/2024 (6 317 au 31/12/2023).

Commentaire: La commune de Rieux de Pelleport a basculé sur UT Basse Ariège

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 12 077.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,55 abonnés/km) au 31/12/2024. (56,04 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,88 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,69 habitants/abonné au 31/12/2023).

7.2.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2024 (**2** au 31/12/2023).

7.2.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,61** km de réseau unitaire hors branchements,
- **111,74** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **112,35** km (**112,75** km au 31/12/2023).

7.2.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **28** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.2.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 648	11 313
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	68,2	84,5
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	52,31%	49,81%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	81%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	74%	45%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	16%	21%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0304	0,0061
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9,8	9,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,48%	0,48%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,4%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	5,07	4,32

7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.3.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alliat, Auzat, Ax-les-Thermes, Bompas, Bédailhac-et-Aynat, Cazenave-Serres-et-Allens, Château-Verdun, Garanou, Goulier, Gourbit, Ignaux, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lercoul, Les Cabannes, Luzenac, Mercus-Garrabet, Mérens-les-Vals, Niaux, Orgeix, Orlu, Ornat-Ussat-les-Bains, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Quié, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Sem, Siguer, Sorgeat, Suc-et-Sentenac, Surba, Tarascon-sur-Ariège, Ussat, Verdun, Vicdessos

7.3.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 17 970 habitants au 31/12/2024 (18 092 au 31/12/2023).

Commentaire: Utilisation de la base de la DGCL.

7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 046 abonnés au 31/12/2024.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 17 254.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,61 abonnés/km) au 31/12/2024. (51,11 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,81 habitants/abonné au 31/12/2023).

7.3.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2024 (2 au 31/12/2023).

7.3.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,46 km de réseau unitaire hors branchements,
- 191,19 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 194,65 km (195,15 km au 31/12/2023).

7.3.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 32 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

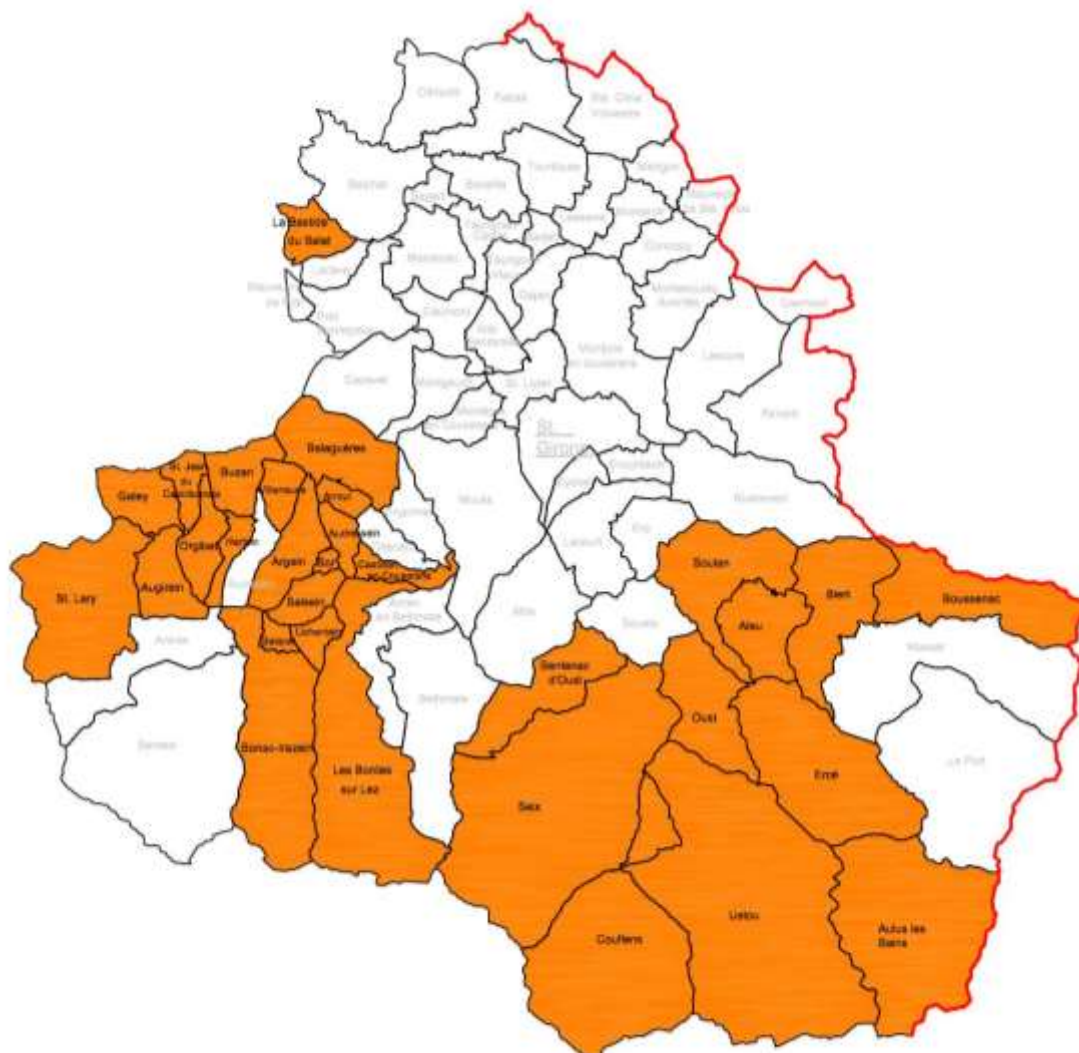
7.3.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 092	17 970
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	89,6	170
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	57,81%	58,22%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	66%	68%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	43%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	39%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0507	0,0106
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9,7	9,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,68%	0,75%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,31	4,38

7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.

 Adhérents Assainissement  Non Adhérents



7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Argein, Arrou, Audressein, Aulus-les-Bains, Bordes-Uchentein, Castillon-en-Couserans, Couffens, Ercé, Oust, Seix, Ustou

7.4.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 782** habitants au 31/12/2024.

Commentaire: Utilisation de la base de la DGCL.

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 640** abonnés au 31/12/2024 (1 635 au 31/12/2023).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 424.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 46,12 abonnés/km) au 31/12/2024. (45,98 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,71 habitants/abonné au 31/12/2023).

7.4.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2024 (**0** au 31/12/2023).

7.4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,72** km de réseau unitaire hors branchements,
- **34,84** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **35,56** km (**35,56** km au 31/12/2023).

7.4.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

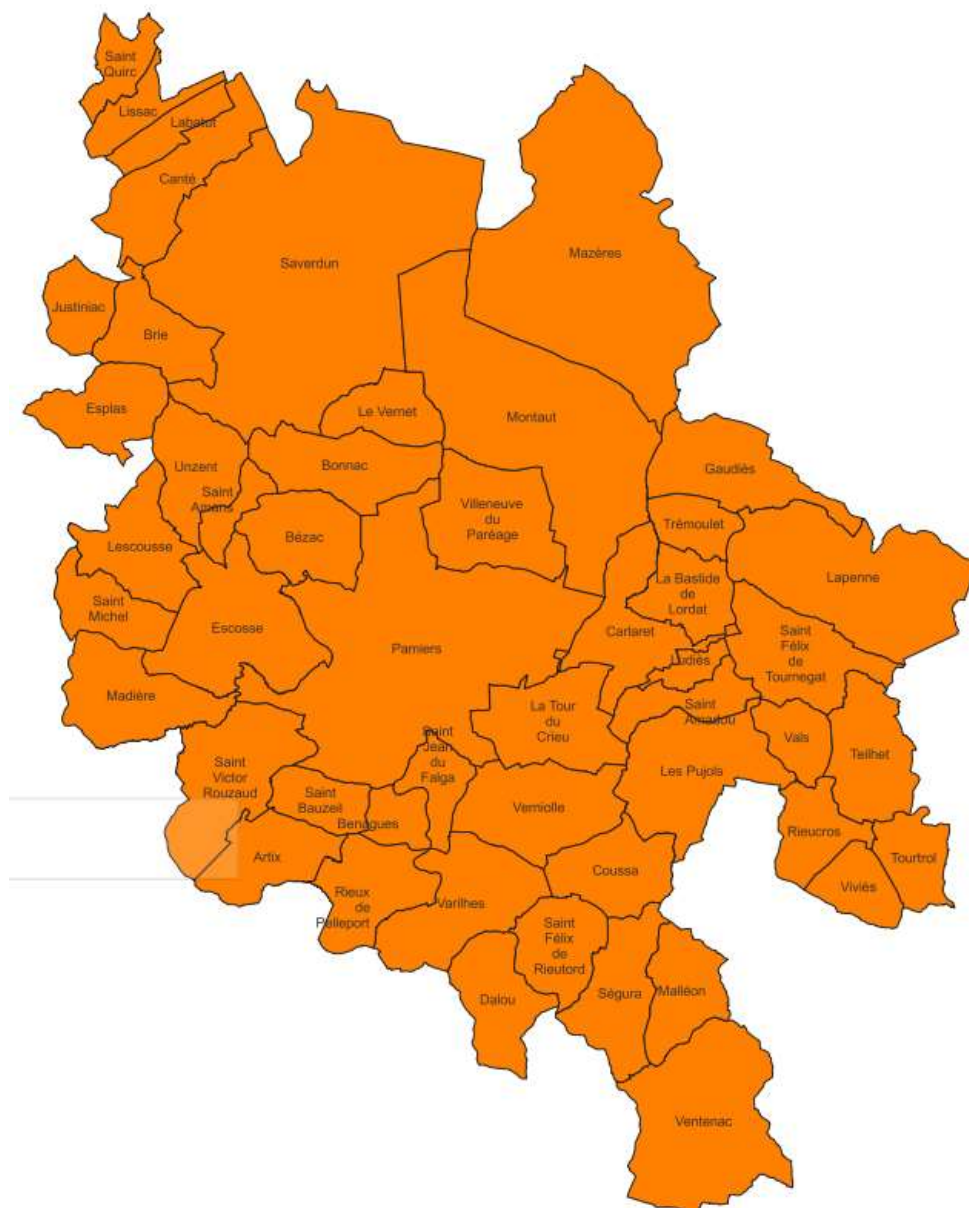
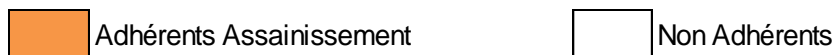
Le service gère **10** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.4.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 799	2 782
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	3,2	11,2
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	17,35%	17,4%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	71%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	26%	49%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	87,4%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0142	0,0127
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	2,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,43%	0,43%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	86,1%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	5,5	4,27

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Benagues, Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Escosse, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlaret, Le Vernet, Les Pujols, Lissac, Ludiès, Mazères, Montaut, Pamiers, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Quirc, Saverdun, Teilhet, Tourtrol, Unzent, Vals, Varilhes, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage

7.5.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **36 707** habitants au 31/12/2024.

Commentaire: La commune de Rieux de Pelleport a été affectée sur cette UTE.

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **19 384** abonnés au 31/12/2024 (18 907 au 31/12/2023).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 25 397.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 69,46 abonnés/km) au 31/12/2024. (67,81 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,89 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,89 habitants/abonné au 31/12/2023).

7.5.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **5** au 31/12/2023 (**5** au 31/12/2022).

7.5.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,35** km de réseau unitaire hors branchements,
- **278,72** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **279,07** km (**278,83** km au 31/12/2023).

7.5.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **27** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.5.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	35 809	36 707
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	531,7	578,4
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	74,45%	76,32%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	99%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	79%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	77%	68%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0743	0,2004
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,112	0,027
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	6,8	6,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,58%	0,63%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	2,91	2,63

7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Vives, Artigues, Bélesta, Carcanières, Dreuilhe, Dun, Fougax-et-Barrineuf, L'Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Laroque-d'Olmes, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lérans, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montferrier, Montségur, Moulin-Neuf, Péréille, Quérigut, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Quentin-la-Tour, Tabre, Villeneuve-d'Olmes, Vira

7.6.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **20 129** habitants au 31/12/2024.

Commentaire: Utilisation de la base de la DGCL

7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 645** abonnés au 31/12/2024 (11 580 au 31/12/2023).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 19 087.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,23 abonnés/km) au 31/12/2024. (52,99 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,73 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,73 habitants/abonné au 31/12/2023).

7.6.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **5** au 31/12/2024 (**5** au 31/12/2023).

7.6.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **3,9** km de réseau unitaire hors branchements,
- **214,86** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **218,76** km (**218,55** km au 31/12/2023).

7.6.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.6.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 089	20 129
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	192,5	128,8
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	60,67%	61,01%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	98%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	60%	3%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	2%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0727	0,0285
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,1	0,149
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9,2	9,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14%	0,09%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92,1%	98,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	3,37	3,01

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Territoire desservi

Aigues-Juntes, Aigues-Vives, Albiès, Aleu, Alliat, Allières, Alzen, Appy, Arabaux, Argein, Arignac, Arnave, Arrout, Artigat, Artigues, Artix, Arvigna, Ascou, Audressein, Augirein, Aulos-Sinsat, Aulus-les-Bains, Auzat, Ax-les-Thermes, Axiat, Balacet, Balaguères, Baulou, Belloc, Benagues, Besset, Bestiac, Biert, Bompas, Bonac-Irazein, Bonnac, Bordes-Uchentein, Bouan, Bousсенac, Brassac, Brie, Burret, Buzan, Bédeilhac-et-Aynat, Bélesta, Bénac, Bénaix, Bézac, Cadarcet, Calzan, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Canté, Carcanières, Carla-Bayle, Carla-de-Roquefort, Castagnac, Castelnau-Durban, Castex, Castillon-en-Couserans, Castéras, Caussou, Caychax, Cazals-des-Baylès, Cazaux, Cazenave-Serres-et-Allens, Celles, Château-Verdun, Cos, Couflens, Coussa, Courens, Crampagna, Dalou, Daumazan-sur-Arize, Dreuilhe, Dun, Durban-sur-Arize, Durfort, Ercé, Esclagne, Escosse, Escouloubre, Esplas, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Fornex, Fougax-et-Barrineuf, Freychenet, Gabre, Galey, Ganac, Garanou, Gaudiès, Gensac-sur-Garonne, Gestières, Gourbit, Gouzens, Gudas, Génat, Ignaux, Ilhat, Illartain, Illier-et-Laramade, Justiniac, L' Aiguillon, L' Herm, L' Hospitalet-près-l'Andorre, La Bastide-de-Besplas, La Bastide-de-Bousignac, La Bastide-de-Lordat, La Bastide-de-Sérou, La Bastide-du-Salat, La Tour-du-Crieu, Labatut, Lacaugne, Lagarde, Lanoux, Lapenne, Lapeyrère, Lapège, Larbont, Larcac, Laroque-d'Olmes, Lassur, Latour, Latrape, Lavelanet, Le Bosc, Le Carlaré, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Pla, Le Plan, Le Puch, Le Vernet, Lercoul, Les Bordes-sur-Arize, Les Cabannes, Les Issards, Les Pujols, Lescousse, Lesparrou, Leychert, Lieurac, Limbrassac, Lissac, Lordat, Loubaut, Loubens, Loubières, Ludiès, Luzenac, Léran, Lézat-sur-Lèze, Madière, Malegoude, Malléon, Manses, Massabrac, Mazères, Mercus-Garrabet, Miglos, Mijanès, Mirepoix, Monesple, Montailhou, Montaut, Montaut, Montbel, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montferrier, Montgaillard, Montgazin, Montoulieu, Montseron, Montségur, Montégut-Plantaurel, Moulin-Neuf, Méras, Mérens-les-Vals, Nalzen, Nescus, Niaux, Orgeix, Orgibet, Orlu, Ormolac-Ussat-les-Bains, Orus, Oust, Pailhès, Pamiers, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Pradettes, Pradières, Prayols, Péréille, Quié, Quérigut, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Raissac, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Roquefixade, Roquefort-les-Cascades, Roumengoux, Rouze, Régat, Sabarat, Saint-Amadou, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Saint-Christaud, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournegat, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Jean-du-Castillonais, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Lary, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Michel, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Saint-Quentin-la-Tour, Saint-Quirc, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Victor-Rouzaud, Saint-Ybars, Sainte-Foi, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Salsein, Saurat, Sautel, Saverdun, Savignac-les-Ormeaux, Seix, Senconac, Sentenac-d'Oust, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Sieuras, Siguer, Sor, Sorgeat, Soula, Soulan, Surba, Suzan, Ségura, Tabre, Tarascon-sur-Ariège, Teilhet, Thouars-sur-Arize, Tignac, Tourtrol, Troye-d'Ariège, Trémoulet, Unac, Unzent, Urs, Ussat, Ustou, Val-de-Sos, Vals, Varilhes, Vaychis, Ventenac, Verdun, Vernajoul, Vernaux, Verniolle, Villeneuve, Villeneuve-d'Olmes, Villeneuve-du-Latou, Villeneuve-du-Paréage, Vira, Viviès, Vèbre.

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **62 347** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 168 972

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 36,9 % au 31/12/2024. (36,94 % au 31/12/2023).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 110 (110 en 2023).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	243 €HT	248 €HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	103 €HT	105 €HT
Compétences facultatives		
Forfait vidange de fosse	196 €HT	200 €HT
Forfait vidange de graisse	133 €HT de forfait transport + 61 €HT le m ³	136 €HT de forfait transport + 63 €HT le m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs 2024
- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs 2025

- Recettes

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	265 959,00		265 959,00	289 526,00		289 526,00
Autre en € : Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne						

Source : Compte administratif

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	8 302	8 558
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	25 470	27 017
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	32,6	31,7